MURVIÈL LES MONTPELLIER



PLAN LOCAL D'URBANISME

Rapport de Présentation Etude Environnementale

MODIFICATION -1er modification

PLU précedement approuvé par DCM le 12 février 2008



JUIN 2009



SOMMAIRE

INTRODUCTION	5
1 ^{ère} PARTIE :	11
DIAGNOSTIC TERRITORIAL	11
1ère PARTIE: DIAGNOSTIC TERRITORIAL	12
1.1 Contexte physique :	
a) Topographie	
b) Climatologie	
Le régime pluviométrique	
Les températures	
Les vents	
c) Géologie et hydrogéologie	
Le contexte géologique	
d) Réseau hydrographique	
1.2 Diagnostic démographique :	
a) Evolution démographique de 1975 à 1999	
b) Les logements	20
1.3 Diagnostic économique	25
a) Population active	
b) Les activités et équipements	
Les activités	
Les Equipements	
c) Réseaux et Transports	33
2ème PARTIE:	40
ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	40
	_
2ème PARTIE : ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	4]
2.1 Le contexte naturel	
a) Les écosystèmes identifiés	
Les milieux fermés et semi-ouverts	
Les milieux ouverts	
b) La florec) La faune	
d) Les corridors écologiques	
Le couloir d'oiseaux migrateurs	
Le corridor pastoral	
2.2 Sites et Paysages remarquables	50
a) Les sites archéologiques majeurs	
b) Patrimoine bâti	
c) Les Paysages	
2.3 Mesures de protection du patrimoine écologique	02
a) Les Zones Naturenes à interet Écologique, Floristique et Faunstique (ZNIEFF)	02

b) La Zone SIC - Natura 2000	
2.4 L'eau	
a) Eau potable	
b) Assainissement	
c) Eaux pluviales	
2.5 Les nuisances	
a) Les nuisances sonores	
b) La qualité de l'airc) Les risques technologiques	
2.6 Les déchets	
2.7 Les risques naturels	
a) Les risques inondations b) Les risques incendies et feu de forêts	
2.8 Le développement durable et les énergies renouvelables:	85
3 ^{ème} PARTIE :	86
LES ENJEUX DE L'ELABORATION DU PLU	86
-)	
3ème PARTIE : LES ENJEUX DE L'ÉLABORATION DU P.L.U	87
3.1 Le Schéma de Cohérence Territoriale et ses objectifs	
3.2 Les enjeux environnementaux du territoire communal	90
3.3 Les grandes lignes du Plan d'Aménagement et de Développement Durable	
3.4 Les choix retenus pour délimiter les zones	96
3.5 Les principes du règlement	. 100
a) Les vocations des zones :	
b) Les critères nécessaires à la viabilisation des terrains :	
c) Les critères liés à l'instauration d'une trame urbaine cohérente :	
d) Les périmètres et protections spécifiques au plan de zonage :	
3.6 Estimation démographique	
4ème PARTIE	104
LES INCIDENCES DU PLU SUR L'ENVIRONNEMENT	104
4 ^{ème} PARTIE : LES INCIDENCES DU PLU SUR L'ENVIRONNEMENT	105
4.1 Protection de l'environnement naturel :	. 105
4.2 Protection de l'environnement agricole	. 107
4.3 Protection de l'environnement urbain	
5 ^{ème} PARTIE	
TABLEAU DES SUPERFICIES	110
5 ^{ème} PARTIE: TABLEAU DES SUPERFICIES	111

6ème PARTIE	112
ETUDE DE TVPOLOCIE D'HARITAT ET DES DENSITES	112

INTRODUCTION

La commune de MURVIEL-LES-MONTPELLIER située à l'Ouest de Montpellier fait partie de la Communauté d'agglomération de Montpellier créer le 1er Août 2001, qui comprend 31 communes (Baillargues, Beaulieu, Castelnau le Lez, Castries, Clapiers, Cournonsec, Cournonterral, Fabregues, Grabels, Jacou, Juvignac, Lattes, Lavérune, Le Crès, Montaud, Montferrier-sur-Lez, Montpellier, Murviel-lès-Montpellier, Pérols, Pignan, Prades le Lez, Restinclières, Saint Géniès des Mourgues, Saint Georges d'Orques, Saint-Brès, Saint-Drézéry, Saint-Jean-de-Védas, Saussan, Sussargues, Vendargues, Villeneuve-lès-Maguelone).

Murvièl les Montpellier CASTELLALIS CASTELLALIS CASTELLALIS COURNONTERRAL ST JEAN ST JE

« Les communes constituant la communauté d'agglomération de Montpellier »

(Source : communauté agglomération Montpellier)

Ses principales compétences sont :

- L'aménagement de l'espace communautaire,
- Le développement économique,
- L'équilibre social de l'habitat,
- La politique de la ville.
- Transports/ Déplacement et Voiries,
- Environnement,
- Cultures et Sport,
- La collecte et le traitement des déchets.
- L'assainissement des eaux usées,
- Le schéma de cohérence territorial (SCOT).

Introduction 5

La commune de MURVIEL-LES-MONTPELLIER fait aussi partie du SIVOM "Vène et Mosson" de même que les communes de Pignan, Saussan, Lavérune, Cournonterral, Saint Georges d'Orques, Fabrègues.

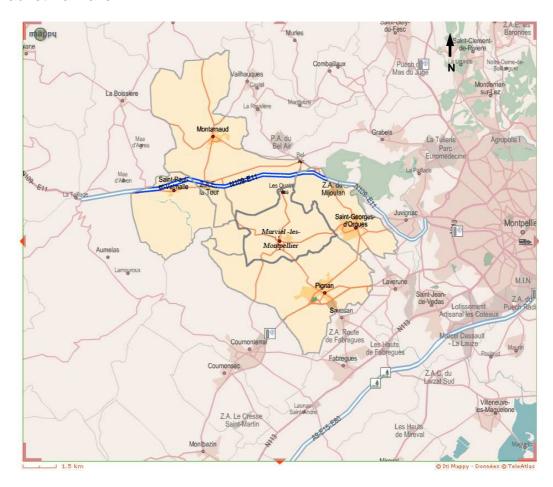
Le SIVOM exerce des compétences obligatoires :

- Réhabilitation de l'ancien centre d'enfouissement des déchets "Les Molières".
- Accueil des gens du voyage,

et des compétences optionnelles:

- Entretien du parc éclairage public,
- Groupement d'achat, prestation de service, matériel de lutte contre les incendies, restauration scolaire, fournitures scolaires, voiries rurales,
- Action sociale, relais assistances maternelles, accompagnement action sociale.
- Actions intercommunales relatives au patrimoine,
- Animations socioculturelles, animation du commerce, promotion de l'identité du territoire.

La commune de MURVIEL-LES-MONTPELLIER est située dans le secteur Nord Ouest du département de l'Hérault et dépend administrativement du canton de Pignan. Le territoire de la commune, d'une superficie de 1010 hectares, est limitrophe aux communes de Pignan, de Saint Georges d'Orques et de Montarnaud, de Saint Paul et Valmalle.



Le développement de Murviel-lès-Montpellier est fortement marqué par l'histoire. Le vieux village perché sur un promontoire domine son territoire et présente un habitat groupé autour de l'église inscrite sur la liste des monuments historiques depuis 1963.

« La ville ou la paroisse (« parochia vel villa ») de Saint-Jean-de-Murviel, mentionnée en 1031 et en 1122 dans les actes de l'abbaye de Gellone, doit être distinguée de Murviel-lès-Béziers, localité située dans l'évêché de Béziers, sous le même vocable paroissial de Saint-Jean, et qui figure aux mêmes époques dans les cartulaires du monastère d'Aniane.

Au cours de son épiscopat (1080 – 1104), Godefroi, évêque de Maguelone, unit cette église à son chapitre. Peu de temps après, en 1107, Guillaume de Raymond fit don à Pierre II, abbé de Gellone, de l'église de Saint-Jean-de-Murviel. Mais c'est Guillaume VII, seigneur de Montpellier, que les habitants de Murviel eurent recours, en 1160, pour obtenir un droit de sauvegarde, en échange d'un versement annuel de 170 sous melgoriens et d'un muid d'orge.

Vers la même époque, les seigneurs de Montpellier concédèrent Murviel aux évêques de Maguelone, sous réserve qu'en cas d'inféodation la préférence serait donnée aux dits seigneurs de Montpellier.

Lorsque, en 1251, le prieur de Murviel eut cédé à Pierre de Conques, évêque de Maguelone, la seigneurie temporelle du lieu, les évêques de Maguelone devinrent, pour le rester jusqu'à la Révolution, les seuls seigneurs de Murviel ; ils y firent édifier une résidence fortifiée, et c'est de ce château que sont datées, en 1301, les lettres par lesquelles l'évêque Gaucelin de la garde désigna son archidiacre pour arbitrer un conflit entre le monastère de Vignogoul et certains prieurés.

Ainsi se résument les rares renseignements que l'on possède sur l'église, le château de Murviel, localité qui comptait 320 habitants en 1744 et dont la paroisse était alors desservie par un curé à portion congrue et un secondaire non résident.

L'ensemble architectural constitué par l'église, le château adjacent (actuel presbytère) et quelques dépendances curieusement agencées, souligne, par sa complexité, les lacunes de la documentation écrite.

La partie la plus ancienne est probablement la porte fortifiée. Aujourd'hui murée, vestige semble-t-il, des défenses construites au XII'siècle, peut être lors de la sauvegarde accordée par Guilhem VII. L'église paraît un peu plus tardive, malgré son caractère roman; construite vers la fin du XII'siècle, elle était alors reliée à un premier château fort, dont il ne reste que quelques amorces, contemporaines de l'abside. Un château, plus important, actuel presbytère, édifié à l'ouest de l'église vers la fin du XII'siècle, est apparemment la rési dence de l'évêque Gaucelin (1301).

Egalement du côté de l'abside, quelques arcades du XIV'siècle rappellent l'existence d'un promenoir (passage), sorte de galerie de cloître, dont l'attache sud montre, que, au moins de ce côté, il n'existait pas de prolongement latéral. Les voûtes de l'église datent aussi du XIV'siècle.

Entre ces arcades et l'enceinte fortifiée, il existait un espace libre, éclairé de loin en loin par des embrasures larges et basses, très écrasées. Par la suite, mais beaucoup plus tard, au XVI siècle, cette galerie a été transformée en une puissante casemate voûtée.

Les aménagements apportés au presbytère au XIX'siè cle ont été assez malheureux : s'ils ont respecté les façades de l'ancien château, ils ont modifié les planchers, obturé les anciennes baies pour en percer de nouvelles, et, surtout, ajouté une grande terrasse cimentée qui dénature l'entrée et s'appuie directement contre un côté de l'abside, en sacrifiant une des fenêtres à colonnettes.

Les angles vifs de l'enceinte extérieure ont été abattus en pans coupés, pour l'amélioration de la voirie communale.

Tel qu'il est, cet ensemble présente néanmoins un champ d'étude extrêmement intéressant, par une juxtaposition, sur un espace relativement réduit, d'ouvrages religieux et militaires, dont les détails architecturaux sont suffisamment caractéristiques pour en établir la chronologie.

Il subsiste trois arcades, dont l'une est enserrée dans la construction d'un réduit (lapinière) adossé au chevet ; l'ouverture de ces arcs, en segment de cercle, varie de 2m60 à 2m75 ; ils s'appuient sur des piliers octogonaux, de 30 cm de côté. Les chapiteaux sont sobrement moulurés, aussi sur le plan orthogonal.

La galerie de ce promenoir était-elle voûtée ou couverte en charpente ? Il n'est plus possible de le savoir, car; elle a été transformée en casemate, probablement au XVII\siècle; à cet effet, le mur extérieur a été renforcé par un placage de 0m40 d'épaisseur, et les arcades ont été engagées dans une solide muraille de 0m80, ménageant toutefois, la saillie des piliers et des arcs jusqu'au chanfrein.

Cette salle voûtée est encore conservée sur une longueur de 8m50, d'axe nord-sud. Au sud, elle est limitée par une cloison moderne ; au nord la voûte est éboulée.

Deux ouvertures, dans le rempart oriental, éclairent cette salle ; ce sont des rectangles, très étroits en hauteur, largement ébrasés vers l'intérieur, avec un glacis inférieur très prononcé. Elles sont percées dans le rempart du XIIIºXIV\\$iècle, épais en cet endroit de 1m15.

Le mur d'enceinte se continue au nord du chevet, mais à peu près arasé ; on y distingue toutefois deux autres baies du même type, avec de semblables embrasements, mais sans traces de placages intérieurs.

Du côté sud, le château à la porte romane fortifiée par un mur très remanié, comportant notamment l'entrée moderne, on peut y admirer sur son fronton une magnifique sculpture en pierre qui après Paul Soyris pourrait être une croix pontificale, mais il y subsiste aussi une porte, qui paraît dater du XVII'siècle, et un puits inclus dans le mur du rempart ».

D'après J.F. AUBERT

Mais l'histoire de Murviel-les-Montpellier commence bien avant celle de son église, comme en témoignent les vestiges gallo-romains dont regorge le sous-sol.

L'oppidum du Castellas devenu site inscrit en 1970 est un élément essentiel du patrimoine qu'il convient de protéger et de valoriser. Les fouilles entreprises ont mis à jour les vestiges de monuments dont l'origine se situe au-delà de l'année 121 avant l'ère chrétienne.

« Les fortifications de cet oppidum sont les plus importantes et les mieux conservées de la région montpelliéraine. Le dispositif est constitué par trois enceintes qui s'articulent les unes aux autres : dans l'ensemble de la surface, à l'intérieur des murs d'une longueur extérieure de 1895 mètres, représente environ 22 hectares. Le parement extérieur des faces nord et de cet oppidum a été dégagé en 1976 à 1980 : on a pu ainsi reconnaître trois poternes ; une porte monumentale et une tour (7 mètres de côté) sur un point fort de la ville basse. La partie haute du site est couronnée par une enceinte simple vers le nord et, semble-t-il, double vers le sud, délimitant un habitat qui, dans l'état actuel des fouilles, ne saurait être postérieur au troisième quart du 1^{er} siècle avant J.C. Cet habitat occuperait la fin du II° siècle et le 1^{er} siècle avant J.C. et permet de dater l'enceinte supérieure, au plus tard, de cette époque. Cette enceinte est construite selon la technique des parements interne te utilise des moellons de moyennes et petite dimension provenant de deux carrières différentes.

La ville basse correspond à un agrandissement et la vaste enceinte délimite un habitat qui s'étend de la fin du 1^{er} siècle avant J.C. au II° siècle après J.C. L'enceinte bâtie en blocs extraits d'une seule carrière, de moyenne et grande dimension, n'utilise pas la technique des parements mais est construite en pierre sèches assemblées sur une largeur de 3 à 4 mètres. Une tour monumentale, construite selon la même technique, sert, sur la face et à la fois de garde à une poterne et de point de surveillance pour la voie d'accès et la plaine limitrophe. Cette enceinte, dans l'état actuel des recherches, date, au plus tôt, du 1^{er} siècle avant J.C. et peut être seulement de la seconde moitié de ce siècle.

La ville basse connaîtra un grand développement à l'époque gallo-romaine (édifice public monumental découvert en 1983 est actuellement mis à jour) durant laquelle, par contre, la ville haute ne sera pas occupée ».

J.C. RICHARD Directeur de recherche au C.N.R.S.

Aujourd'hui l'urbanisation de MURVIEL-LES-MONTPELLIER s'est développée à l'intersection de la RD 102 qui dessert Grabels puis Cournonterral et la RD 27 qui relie la commune à Pignan et à Montarnaud. La route départementale 27 E permet de rejoindre la commune de Saint George d'Orques.



(Photographie aérienne IGN de la commune de Murviél-lés-Montpellier)

Aujourd'hui encore commune agricole, Murviel-les Montpellier subit petit à petit l'influence de type périurbain liées à l'agglomération de Montpellier ainsi qu'au solde migratoire largement positif dans l'Hérault. La commune de Murviel-les Montpellier a connu au cours de ces dernières années un rythme de développement soutenu. Sa population est passée de 441 habitants en 1975 à environ 1350 habitants en 2005 soit une augmentation de 67,3%.

Afin de maîtriser de cette pression urbaine, la politique de la municipalité s'inscrit dans une réflexion globale visant à promouvoir le développement économique et à assurer un développement spatial équilibré de la commune. La volonté municipale de réaliser un véritable projet de territoire se concrétise à travers la mise en place d'un Plan Local d'Urbanisme diffèrent du Plan d'Occupation des Sols simple zonage communal. Le P.L.U. est l'expression d'une véritable réflexion stratégique sur le territoire qui prend compte des enjeux territoriaux de la commune.

1^{ère} PARTIE : DIAGNOSTIC TERRITORIAL

1^{ère} PARTIE: DIAGNOSTIC TERRITORIAL

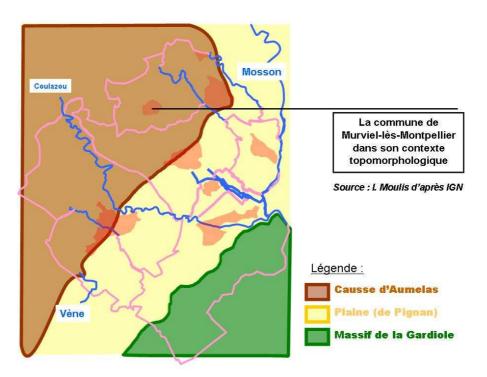
1.1 Contexte physique:

a) Topographie

L'Hérault, à l'ouest de la capitale régionale qu'est Montpellier. Dépendant administrativement du canton de Pignan, la commune fait partie des 31 communes de la Communauté d'agglomération de Montpellier dont elle constitue une des plus occidentales.

D'une superficie de 1010 hectares, le territoire de la commune est limitrophe des communes de Pignan, de Saint Georges d'Orques et de Montarnaud, de Saint Paul et Valmalle.

D'un point de vue topomorphologique, le territoire de la commune fait intégralement partie de l'entité du Causse d'Aumelas, annonçant les reliefs plus marqués des Causses méridionaux par rapport à la plaine de Pignan (ou fossé de Montbazin).



Le territoire de la commune présente trois grands types de reliefs (cf. carte) :

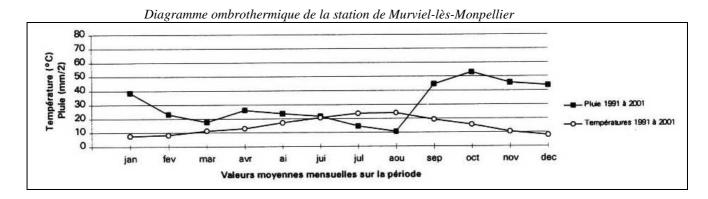
Des reliefs collinaires, souvent boisés, appelés dans la toponymie locale
 « pioch » ou « truc », d'une altitude comprise ente 180 et 300 m, dont celui du

Castellas qui abrite le site gallo-romain ou encore celui sur lequel a été implanté le village médiéval de Murviel-lès-Montpellier,

- Des combes, occupées par des terres agricoles relativement fertiles, originellement formées par l'érosion due aux ruisseaux à régime intermittent,
- Des vastes espaces caussenards, à vocation essentiellement pastorale ou agropastorale, et plus récemment réinvestis par des projets de mise en valeur oléicole et viticole.

b) Climatologie

La commune de Murviel-lès-Montpellier présente un climat de type « méditerranéen », défini par des critères thermiques et pluviométriques. Le diagramme ombrothermique de Gaussen (ci-dessous), établi à partir des données climatiques provenant de la station automatique installée au village (à 70m d'altitude), schématise ces particularités.



Le régime pluviométrique

La pluviométrie annuelle moyenne de la commune de Murviel-lès-Montpellier est 704 mm. Mais cette valeur moyenne cache une très grande variabilité interannuelle, comprise entre 497 mm et 866 mm.

Par ailleurs, la répartition mensuelle des précipitations est caractéristique du climat méditerranéen, avec deux périodes pluvieuses : l'une importante à l'automne, l'autre au printemps. La pluviométrie est maximale à l'automne, au mois d'octobre (avec des précipitations moyennes de 160 mm). La pluviométrie minimale est constatée en été, notamment en juillet (36 mm en moyenne) ; le déficit pluviométrique estival est marqué pendant plus de 60 jours et les précipitations estivales sont le plus souvent à caractère orageux.

Les températures

Le régime thermique de Murviel-lès-Montpellier se caractérise par une température moyenne annuelle de 14,8℃, assortie d'une sensible variabilité interannuelle (cf. tableau ci-dessous).

Moyenne annuelle	Minima moyen annuel	Maxima moyen annuel
14,8°C	9,5°C	20,2°C

Températures moyenne, minimale et maximale (en °C)

Les vents

La commune de Murviel-lès-Montpellier est relativement ventée, notamment au niveau des reliefs (« piochs ») et plus particulièrement dans le secteur septentrional de son territoire, d'altitude plus élevée.

Les vents dominants sont le Mistral (direction nord-est) et la tramontane (direction nord-ouest). Etant liés à des hautes pressions continentales, ces vents soufflent en toute saison et souvent pendant plusieurs jours consécutifs, Ils sont très froids et secs en hiver.

Moins fréquents, les vents de sud sont très humides et amènent généralement des pluies abondantes et durables.

c) Géologie et hydrogéologie

Le contexte géologique

Le socle de la commune de Murviel-lès-Montpellier est constitué de deux grands types de roches :

- Des roches calcaires,
- Des sédiments dans les cours de ruisseaux.

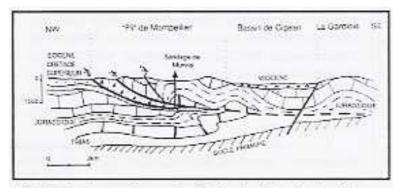


FIG. 21 : Le chevauchement pyrénéen du pli de Montpellier (d'après la carte au 1/50 000° de Montpellier).

Les eaux souterraines :

Dans cette zone de causse méditerranéen, l'eau de surface est très rare. La plupart des ruisseaux ont un régime intermittent, rapidement mis en charge lors d'épisodes de pluies torrentielles caractéristiques du climat méditerranéen. Du fait de la nature karstique du territoire, les eaux s'infiltrent à travers le socle calcaire fissuré pour se concentrer dans des rivières souterraines, particulièrement sensibles et vulnérables.

Une nappe phréatique (ou aquifère) importante a été découverte dans le nord du territoire de Murviel-lès-Montpellier, à proximité du domaine des Quatre Pilas. L'importance de son débit (évalué à près de 40 m3/h) justifie sa prochaine intégration au schéma directeur du syndicat de l'eau du Bas Languedoc. Cependant, la grande vulnérabilité aux risques de pollution de cette ressource (confirmée par suivi d'injection d'un marqueur en surface (NaCl), a conduit à la définition d'un périmètre de protection (zone dite du Mas Dieu).

Notion de sensibilité et vulnérabilité des aquifères

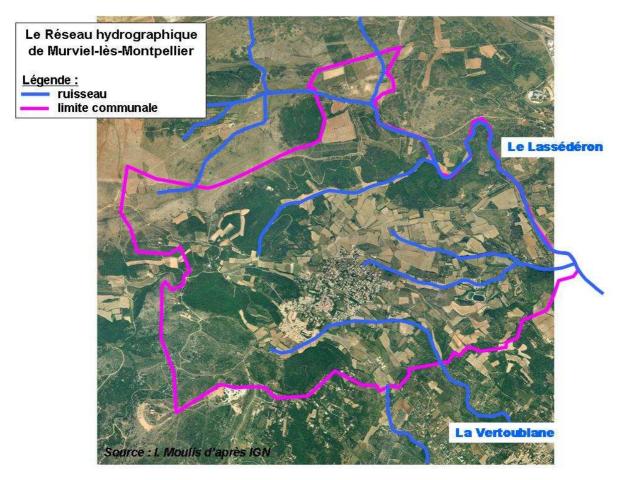
La *sensibilité* d'un aquifère est définie d'après la qualité de l'eau, l'utilisation de la nappe (actuelle ou potentielle), l'importance des réserves et des ouvrages de captages réalisés ou en projet.

La *vulnérabilité* d'un aquifère dépend, quant à elle, de la perméabilité du milieu et du degré de protection qui lui assure la couverture superficielle en fonction de sa nature et de son épaisseur.

1ère Partie : diagnostic territorial

d) Réseau hydrographique

La commune de Murviel-lès-Montpellier se situe en tête du bassin versant de la Vertoublane, que traversent trois ruisseaux principaux : le Lassédéron, la Vertoublane et le ruisseau de la Fontaine, et leurs nombreux ruisseaux affluents généralement intermittents.



Le Lassédéron :

situé en limite est de la commune, il s'écoule vers sa confluence avec la Mosson, sur la commune de Lavérune; son cours se trouve essentiellement en secteur naturel et ne traverse pas de zone urbanisée ou promise à une urbanisation future.

- La Vertoublane :
 - s'écoulant vers le sud (Pignan) pour rejoindre la Brue, puis la Mosson, ce ruisseau traverse une zone rurale au Sud de la zone urbanisée.
- Le ruisseau de la Fontaine ou de St Ouyres :
 bien que relativement négligeable en apparence, ce ruisseau représente le
 principal risque d'inondation sur la commune, car son bassin versant est
 essentiellement urbain.

D'une manière générale, compte tenu de leur très faible débit, ces ruisseaux et leurs affluents intermittents n'abritent aucune faune ou flore spécifique : ils peuvent donc être considérés comme peu sensibles et peu vulnérables.

1.2 Diagnostic démographique :

a) Evolution démographique de 1975 à 1999

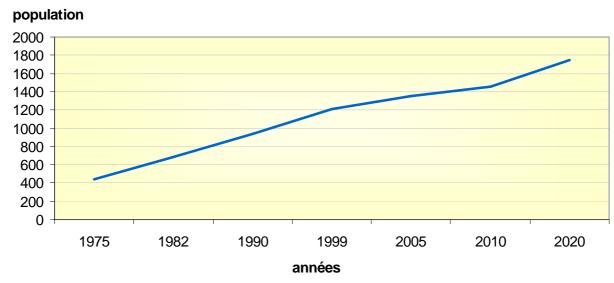
Tableau 1: Evolution de la population de 1975 à 2007

								Projecti on*				
ANNEE	1975	19	82	19	90	19	99	20	04	20	07	2012
POPULATION	441	68	37	93	35	12	80	13	81	16	10	2240
EVOLUTION	+246		+2	48	27	73	17	' 3	22	29		630
%	+55,7	1	+3	6,9	+2	9,2	+14	4,3	+1	6.6		+39.1

(Source : INSEE RGP de 1999, populations légales INSEE, recensement commune * Projection calculé en fonction des prévisions de construction de logements)

Depuis ces dernières décennies la population Murvieloise n'a cessé de croître. En effet sa population a été multipliée par un peu plus de trois et demi en 30 ans.

EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE



Source : INSEE RGP de 1999 Réalisation : ARAUME

Cette évolution de la population s'explique essentiellement par l'arrivée de population extérieure au village. On compte parmi les nouveaux Murviélois des actifs qui pour la plupart travaillent à Montpellier ainsi qu'une forte population de retraités appréciant le calme du village.

Tableau 2 : Taux démographiques de 1962 à 1999

Taux démographiques (moyennes annuelles)								
Année 1962-1968 1968-1975 1975-1982 1982-1990 1990-1999 1999-2005								
Taux d'évolution global	1,41 %	0,57 %	6,50 %	3,93 %	2,88 %	1,87%		
- dû au solde naturel	0,62 %	0,03 %	0,34 %	0,09 %	0,62 %			
- dû au solde migratoire	0,79 %	0,53 %	6,16 %	3,83 %	2,26 %			

(source : INSEE RGP de 1999)

C'est à partir de 1975 que la commune devient très attractive, le solde migratoire est 6,16% par an entre 1975 et 1982. Ce processus de renaissance rural est concomitant avec le développement de l'agglomération de Montpellier. Néanmoins ce phénomène depuis les vingt dernières années ralenti, de 1982 à 1990 le solde migratoire passe à 3,82% par an et entre 1990 et 1999 à 2,26% par an.

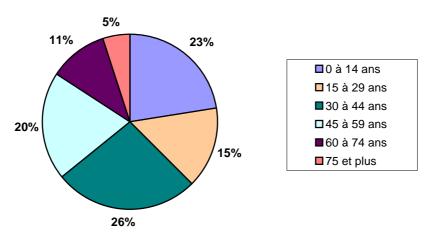
Tableau 3 : Evolution de la population de 1982 à 1999 des communes voisines de Murviel lès Montpellier

	POPULATION					
Communes	1982	1990	1999	Evolution de 1982 à 1999 en %		
Pignan	3 319	4 097	5 665	41,4		
Saint Georges d'Orques	2 727	3 567	4 398	38		
Montarnaud	1 016	1 689	2 350	56,7		
Saint Paul et Valmalle	385	593	754	48,9		
Murviel les Montpellier	687	935	1208	43,1		

(source: INSEE RGP 1999)

Si l'on compare Murviel les Montpellier aux communes voisines, on constate que tous les villages s'inscrivent dans la même dynamique de croissance de population.

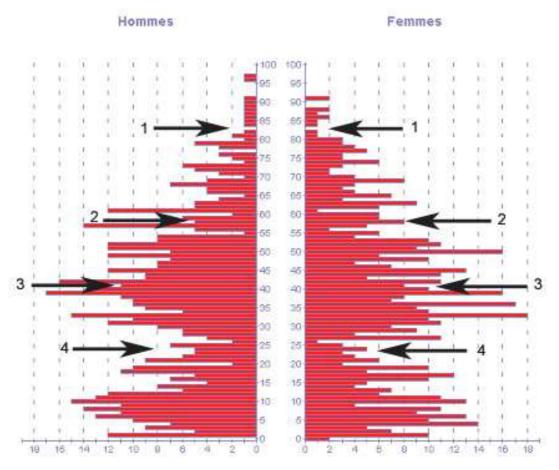
La population de Murviel-les-Montpellier en classes d'âges en 1999



Réalisation : ARAUME Sources : INSEE RGP 99

La population de Murviel est jeune et dynamique. En effet la structure par âge de la population nous montre qu'une part importante de la population presque 40% a moins de 30 ans. Et les personnes ayant plus de 60 ans ne représentent que 16% de la population totale.

Pyramide des âges de Murviel lès Montpellier



Réalisation: ARAUME-Sources: INSEE RGP 99

La pyramide des âges de Murviel-les-Montpellier a un profil semblable à la pyramide nationale. En effet il y a un équilibre entre la population d'hommes et de femmes sur la commune. Les déficits de naissance du aux guerres 1914-1918 (1) et 1939-1945 (2) apparaissent clairement, comme le baby boom (3) ainsi que le déficit des années 75-85 du au passage de la fécondité sous le seuil de renouvellement des générations (2,1 enfants par femme) en indice 4 sur la pyramide.

b) Les logements

Tableau 4 : Le parc de logement de Murviel les Montpellier

Types de logement	1999	%	Evolution de 1990 à 1999
Résidences principales	439	94,4 %	41,6 %
Résidences secondaires	14	3,0 %	-44,0 %
Logements vacants	12	2,6 %	-47,8 %
Ensemble	465	100,0 %	28,1 %
Logements individuels	432	92,9 %	22,4 %
Logements dans un immeuble collectif	33	7,1 %	230,0 %

(source: INSEE RGP 99)

Naturellement l'évolution démographique de Murviel les Montpellier vient aussi se répercuter sur celle du logement. Pendant la période 1990 - 1999 la population de Murviel à augmenté de 29,2% et la croissance du nombre de logements est de 28,1%.

Les résidences principales représentent l'essentiel du parc de logement de la commune (94,4% en 1999) ; les résidences secondaires ne représentent que 3% de l'ensemble des logements et sont en baisse. En effet entre 1990 et 1999 le nombre de résidences secondaires a diminués de 44%. A l'inverse le nombre de résidences principales a augmenté de 41,6%. Cet accroissement s'explique par l'augmentation du nombre de construction et par le changement de statut des résidences secondaires passant en résidences principales.

En dix ans le nombre de logements vacants de la commune a diminué de prés de 50% et ne représente plus que 2,6% du parc de logement.

Il faut noter aussi la croissance spectaculaire du nombre de logements dans un immeuble collectif : 230% entre 1990 et 1999. Cette variation s'explique en partie par la politique sociale de l'équipe municipale. En 1995, 17 logements aidés ont été construits dans une opération d'ensemble « Villa Romaine ».

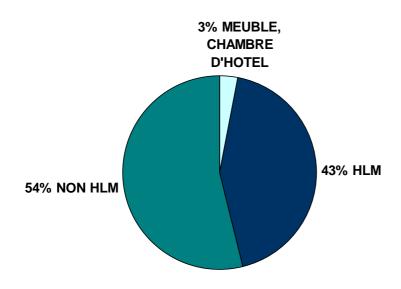
Tableau 5 : Le statut d'occupation des résidences principales

Résidences principales selon le statut d'occupation en 1999					
	Nombre	%			
Ensemble	439	100,0 %			
Propriétaires	345	78,6 %			
Locataires dont :	65	14,8 %			
Logement non HLM	35	8,0 %			
Logement HLM	28	6,4 %			

(source : INSEE RGP 99)

Les résidences principales représentent 94,4 % du logement de Murvièl les Montpellier. Les habitants de Murvièl les Montpellier sont largement propriétaires. Ils sont 78,6 % contre 14,8 % de locataires. Et parmi les résidences principales en locations 6,4 % sont des logements sociaux.

Locataire en 1999 (Part des résidences principales)



Réalisation : ARAUME Sources : INSEE RGP 99

Le graphique nous permet de constater qu'il n'existe pas de déséquilibre important entre la part de locataires HLM et non HLM. Ceci s'explique par une politique municipale inscrite dans le développement du logement social.

Coordonnées d'Offices HLM ayant des appartements à Murviel :

HERAULT HABITAT
Office public HLM de l'Hérault
100 rue de l'Oasis
34085 MONTPELLIER Cedex 4

Société Française des Habitations Economiques Groupe ARCADE 974 Avenue du Pirée CS 49539 34961 MONTPELLIER cedex 02

Tableau 6 : Evolution du nombre de logements selon la date d'achèvement

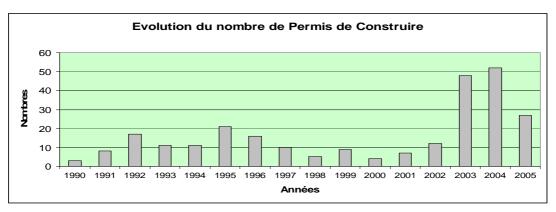
Année	Avant 1915	De 1915 à 1948	De 1949 à 1974	De 1975 à 1989	1990 ou après	TOTAL
Ensemble des logements	120	9	51	154	131	465
Pourcentage de logements	25,81	1,93	10,98	33,12	28,16	100 %

(source: INSEE RGP 99)

Le parc ancien (construit avant 1949) représente environ 30 % des logements. Il constitue le cœur du village avec les maisons de villages étroites, sur plusieurs niveaux.

Les logements construits entre 1949 et 1974 représentent 11 % du parc ce qui est assez faible. En revanche les logements achevés entre 1975 et 1989 représentent plus d'un tiers du parc (33 %) et correspondent au début du développement urbain pavillonnaire en périphérie du cœur de village.

Les logements récents (depuis 1990) représentent presque 30 % du parc, et témoignent d'une poursuite de l'expansion urbaine.



Réalisation : ARAUME Sources : INSEE RGP 99

Cette analyse statistique nous permet de constater que le nombre de permis délivrés de 1990 à 2005 est très variable. De plus depuis 2002, 15 logements sociaux, 9 logements en accession à la propriété et une crèche se sont construits. Ceci explique le nombre largement supérieur du nombre de permis pour les années 2003 et 2004 et 2005.

Tableau 7 : Résidences principales selon le nombre de pièces.

Nombre de pièces	1999	%	Evolution de 1990 à 1999
Ensemble	439	100,0 %	41,6 %
1	7	1,6 %	250,0 %
2	17	3,9 %	41,7 %
3	61	13,9 %	17,3 %
4 et plus	354	80,6 %	45,1 %

(source : INSEE RGP 99)

Sur Murviel les Montpellier 80% des résidences principales comportent plus de 4 pièces. Ce qui témoigne du faible nombre d'habitations en logement collectifs. Néanmoins les habitations d'une et deux pièces concentrent les plus fortes progressions. En effet une augmentation de 250% de 1990 à 1999 pour les habitations d'une pièce et une progression de prés de 42% pour les habitations de deux pièces pendant la même période.

Tableau 8 : Résidences principales selon le confort

Confort des logements	1999	%	Evolution de 1990 à 1999
Ensemble des résidences principales	439	100,0 %	41,6 %
Ni baignoire, ni douche	4	0,9 %	-66,7 %
Avec chauffage central*	315	71,8 %	53,7 %
Sans chauffage central	124	28,2 %	18,1 %
Garage-box-parking**	320	72,9 %	///
Deux salles d'eau**	79	18,0 %	///

(source: INSEE RGP 99)

Ce tableau nous permet de voir le net recul des habitations insalubres. En effet, on constate entre 1990 et 1999 que les habitations qui ne possèdent ni baignoire, ni douche baissent de 66,7% et représentent moins de 1% des résidences principales. En revanche, les résidences principales possédant deux salles d'eau représentent prés de 20% des habitations. De plus 71,8% des résidences principales disposent d'un chauffage central. Au regard des prescriptions sanitaires en vigueur ces chiffres démontrent un niveau de confort des résidences principales relativement satisfaisant.

1ère Partie : diagnostic territorial

^{*} y compris chauffage « tout électrique » à radiateurs muraux

^{**} cette donnée n'est pas disponible au recensement 1990

1.3 Diagnostic économique

a) Population active

Tableau 1: Population de 15 ans ou plus et catégorie socioprofessionnelle

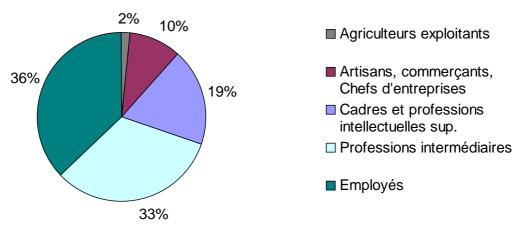
Catégorie socioprofessionnelle	1999	Evolution de 1990 à 1999
Ensemble	940	24,3 %
Agriculteurs exploitants	8	-77,8 %
Artisans, commerçants, Chefs d'entreprises	52	116,7 %
Cadres et professions intellectuelles sup.	96	26,3 %
Professions intermédiaires	168	90,9 %
Employés	192	50,0 %
Ouvriers	72	-18,2 %
Retraités	164	86,4 %
Autres sans activité professionnelle	188	-17,5 %

(source INSEE recensement national de 1999)

Depuis 1990 le nombre d'actifs à augmenter de 24.3 % et la croissance la plus spectaculaire est celle des artisans, commerçants, chefs d'entreprise 116,7% de 1990 à 1999. Forte augmentation également pour les professions intermédiaires 90,9% de 1990 à 1999.

En revanche le déclin des agriculteurs exploitants depuis 1990 est préoccupant moins 77,8%, de plus ils ne représentent en 1999 plus que 2% des actifs de la commune.

Population active de Murviel les Montpellier selon la catégorie professionnelle



Réalisation : ARAUME Sources : INSEE RGP 99 Les actifs les plus représentés de la commune sont les employés et les professions intermédiaires. En effet, ils représentent respectivement 36% et 33% des actifs de la commune.

Cette répartition permet de constater qu'une grande partie des actifs de Murviel travaillent en dehors de la commune. En effet, 87% des actifs travaillent en dehors de la commune et seulement 13% travail dans la commune

Aspect Agricole:

Les 3 derniers recensements agricoles (1979, 1988, 2000) donnent, pour la commune de Murvièl lès Montpellier, les résultats suivants (sources DRAF - Services statistiques)

Nombre d'exploitations :

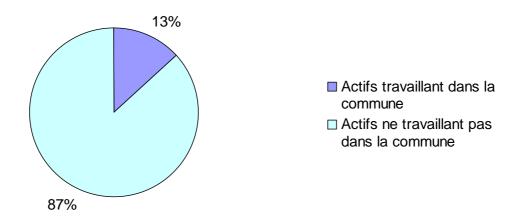
	1979	1988	2000
Exploitations professionnelles	19	17	12
Surface Agricole Utilisée moyenne par			
exploitation	11	10	17
nombre total d'exploitations	45	58	39

Age des chefs d'exploitation :

	1979	1988	2000
moins de 40 ans	7	4	6
40 à moins de 55 ans	15	22	15
plus de 55 ans	23	32	19
total	45	58	40

L'âge des chefs d'exploitation reste bien positionné et stable, avec 1 exploitant sur 2 (seulement !) âgé de plus de 55 ans.

Navette domicile travail des actifs



Réalisation : ARAUME Sources : INSEE RGP 99

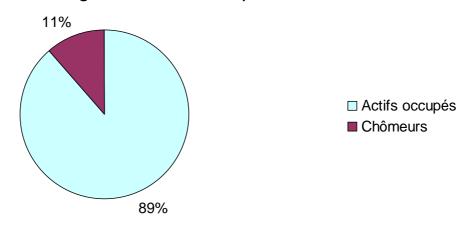
Tableau 2 : Populations active et taux d'activité selon l'âge quinquennal

âge	population active				
quinquennal	population active	taux d'activité	ayant un emploi	chômeurs	taux de chômage
15 à 19 ans	2	2,5	1	1	50,0
20 à 24 ans	23	47,9	15	7	30,4
25 à 29 ans	51	96,2	40	11	21,6
30 à 34 ans	93	86,9	79	14	15,1
35 à 39 ans	105	92,1	99	6	5,7
40 à 44 ans	95	92,2	88	7	7,4
45 à 49 ans	84	96,6	75	9	10,7
50 à 54 ans	91	93,8	83	8	8,8
55 à 59 ans	33	56,9	31	2	6,1
60 à 64 ans	8	15,4	7	1	12,5
65 ans ou plus	0	0,0	0	0	///
Total	585	62,5	518	66	11,3

Sources: INSEE RGP 99

La majorité de la population active est âgée entre 20 et 59 ans et le taux d'activités est proche des 100% pour les tranches d'âges comprises entre 25 et 54 ans. En effet 96,6% des murvielois âgées de 45 à 49 ans sont actifs.

Chômage à Murviel les Montpellier en 1999



Réalisation : ARAUME Sources : INSEE RGP 99

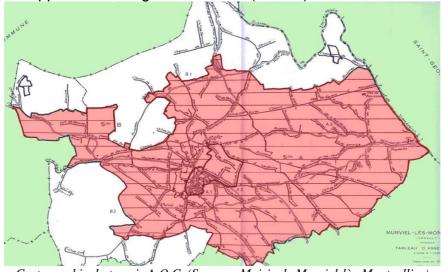
Le taux de chômage à Murviel-les-Montpellier est de 11,3% et le taux d'actifs occupés est de 89%. En revanche le taux d'activités de la commune est de 62,5%.

b) Les activités et équipements

Les activités

L'agriculture :

L'activité agricole sur la commune est essentiellement viticole, du fait des caractéristiques pédoclimatiques des terroirs, favorisant une production de vins de haut de gamme. D'ailleurs, une grande partie du territoire communal bénéficie d'un classement en Appellation d'origine Contrôlée (A.O.C.).



Cartographie du terroir A.O.C. (Source : Mairie de Murviel-lès-Montpellier)

Les agriculteurs sont essentiellement des jeunes Murvielois dont l'activité principale est la viticulture. Malgré, qu'une partie du vignoble soit classée en A.O.C., ce secteur d'activité est en forte régression. Le nombre d'agriculteurs exploitants a chuté de –77.8% de 1990 à 1999.

La cave coopérative située à l'entrée du village sur la Route de Saint Georges d'Orques, fournit un vin de qualité sous l'appellation "Coteaux de Saint Georges d'Orques".



L'aspect agricole:

Les 3 derniers recensements agricoles (1979, 1988, 2000) donnent, pour la commune de Murvièl lès Montpellier, les résultats suivants (sources DRAF - Services statistiques)

Superficies agricoles :

	1979		1988		2000	
		% du territoire		% du territoire		% du territoire
	surfaces	communal	surfaces	communal	surfaces	communal
SAU*	249	24,6	262	25,9	318	31,5
vignes	221	21,9	210	20,8	155	15,3
vignes d'appellation	123	12,2	91	9,0	51	5,0
surfaces de fourrages	5	0,5	20	2,0	116	11,5

^{*} La SAU (Surface Agricole Utilisée) est ici celle des exploitations domiciliées dans la commune. La SAU sur le territoire communal en 2000 est de 284 hectares, soit 89% de la SAU des exploitations.

Moyens de production :

	1979		1988		2000	
	exploitations	superficies	exploitations	superficies	exploitations	superficies
faire-valoir direct	43	176	57	201	37	161
fermage	10	44	5	14	10	143

Par rapport à d'autres communes du pourtour montpelliérain, l'agriculture tient encore toute sa place dans la géographie communale.

Les superficies agricoles ont même augmenté entre 1979 et 2000 (d'environ 28%) grâce à l'augmentation des surfaces toujours en herbe (STH), même si la crise viticole sévit aussi et de façon importante (- 30% des surfaces viticoles totales, - 58,5% pour les vignobles d'appellation!).

Cette évolution s'exprime aussi dans le nombre des exploitations (-37% en 20 ans pour les « exploitations professionnelles », -13% pour l'ensemble des exploitations), avec une conséquence logique et attendue de l'augmentation de la SAU par exploitation, phénomène accentué par l'évolution positive des surfaces d'herbages (plus consommatrices d'espaces) et la diminution des exploitations viticoles.

Le faire-valoir direct reste le moyen de production classique, même si les surfaces en fermage ont largement augmenté, souvent en complément du faire-valoir direct.

Nous assistons ces dernières années à un rajeunissement de la population agricole et à une consolidation des exploitations par une augmentation des surfaces

et une meilleure valorisation des produits : cinq jeunes viticulteurs se sont installés en cave particulière ; deux autres projets émergent.

Depuis quelques années, nous assistons a une valorisation des friches par la plantation d'oliviers.

Un oléiculteur est en cours d'installation sur la commune.

Un apiculteur va implanter une miellerie et un centre de formation »initiation aux conduites de ruchers ».

L'élevage

Activité traditionnelle, l'élevage ovin est actuellement peu représenté sur la commune. Seul un troupeau d'environ 500 brebis parcourt la garrigue du nord de Murviel, transhumant en été vers de plus riches pâturages.

De nombreuses terres autrefois cultivées, hier abandonnées ou en friches, sont aujourd'hui des pâturages pour chevaux (une vingtaine recensés).

La chasse

Loisir traditionnel s'il en est, la chasse est très présente sur le territoire communal, s'exerçant sur des espaces de garrigue et de landes comme dans des secteurs de bois et de forêts. Il peut s'agir de chasse au petit gibier (lapin de garenne, lièvre, perdrix...) ou de gros gibier (sanglier, chevreuil).

> Le tourisme

Le site archéologique romain et le cadre attirent des promeneurs de la zone urbaine de Montpellier, en plus des habitants de Murviel et leurs familles et amis.

Le projet de création du « Jardin des Découvertes » renforcera l'attractivité touristique de la commune. Centré sur un développement économique autour de loisirs proposés à partir du thème des découvertes d'hier (savants explorateurs de « l'Ecole de Montpellier », aux siècles derniers) et d'aujourd'hui (découvertes du Parc International d'Agropolis), ce Jardin sera une véritable vitrine d'Agropolis et un espace privilégié de rencontre entre les cultures du Sud et du Nord.

L'artisanat et entreprises du bâtiment

- trois maçons
- un façadier
- un ébéniste
- un carreleur
- un plombier chauffagiste
- deux entreprises entretien des espaces verts
- une entreprise de propreté
- un peintre en bâtiment
- deux entreprises de terrassement
- un électricien

Commerces et services:

- une alimentation générale

- une boulangerie pâtisserie
- un bureau de poste
- un salon de coiffure
- un bar pizzeria
- un bureau de tabac presse
- un traiteur
- un dépôt de gaz
- deux architectes
- un graphiste

> Fonction médicale

- un dentiste
- un médecin généraliste
- un masseur-kinésithérapeute
- un orthophoniste
- deux architectes
- un graphiste

> Agriculture - viticulture

- quatre caves particulières
- un apiculteur
- un éleveur d'ovins

1ère Partie : diagnostic territorial

Les Equipements

L'INSEE définit 19 équipements de base essentiels à une commune. Le village de Murviel ne possède pas tous ces équipements. Néanmoins les équipements non présents sur la commune se situent à moins de 15 km.

Tableau 3 : Equipements non présents et leur distance par rapport à Murviel

Equipements	Existences ou nombres	Distance en km de la commune fréquentée
Garage	1	
Maçon	1	
Electricien	non	7
Alimentation générale	1	
Boulangerie, pâtisserie	1	
Boucherie, Charcuterie	1	
Bureau de poste	1	
Librairie, papeterie	Non	12
Droguerie, quincaillerie	Non	12
Salon de Coiffure	1	
Café, débit de boisson	1	
Bureau de tabac	1	
Restaurant	Non	Donnée non disponible
Ecole maternelle	1	
Collège public	Non	12
Dentiste	1	
Infirmier, infirmière	2	
Médecin généraliste	1	
Pharmacie	Non	4

Sources: INSEE RGP 99

Le développement économique de la commune est lié à son développement urbain. Le développement économique se fera essentiellement autour du pôle du jardin des découvertes. Cette zone sera déclinée comme zone d'activité économique et culturelle. Le positionnement de la commune par rapport à l'autoroute et la zone naturelle du Mas dieu est un atout pour permettre l'arrivée d'entreprises non polluantes engagées dans une volonté éthique de production et de commercialisation. Dans un souci de développement économique et de création d'emploi, la commune cherche à favoriser l'accueil de ce type de nouvelles entreprises (voir développement dans le Projet d'Aménagement et de développement durable). En outre la commune prévoit la possibilité de réaliser un petit centre commerciale d'environ 200m², en face de la Mairie.

Les équipements actuels



ECOLE MATERNELLE rentrée septembre 2006 100 élèves

ECOLE PRIMAIRE rentrée septembre 2006

126 élèves dont :

CP 20 CE1 32 CE2 29 CM1 23 CM2 22

Les équipements en cours de réalisation :

Une résidence pour personnes âgées est en cours de construction face au complexe sportif et au bout de la nouvelle esplanade. Ce projet se situe au cœur du village.

D'autres équipements sont projetés comme un centre médical et des réflexions sur les agrandissements du cimetière et le complexe sportif sont en cours.

Ces futurs équipements permettront de répondre à des besoins et de structurer le territoire de façon cohérente. Autour de ces équipements une nouvelle centralité sera organisée pour une meilleure cohésion territoriale.

• En projet:

- Un centre médical
- Local technique avec logements liés au gardiennage
- Réhabilitation d'un bâtiment communal en salle de spectacles

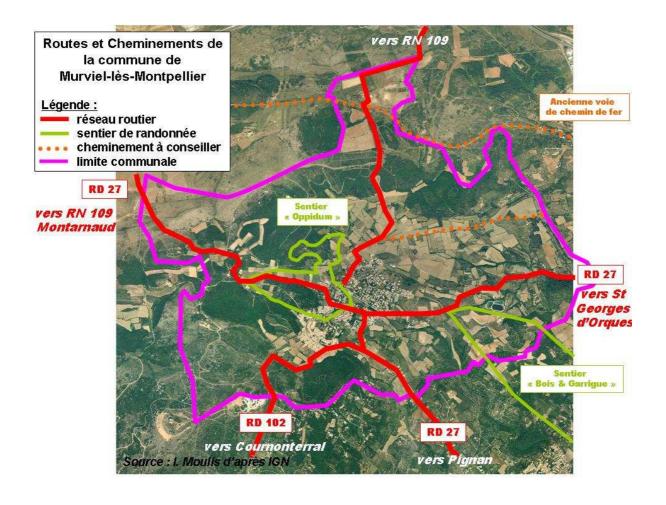
c) Réseaux et Transports

Principales infrastructures de transport

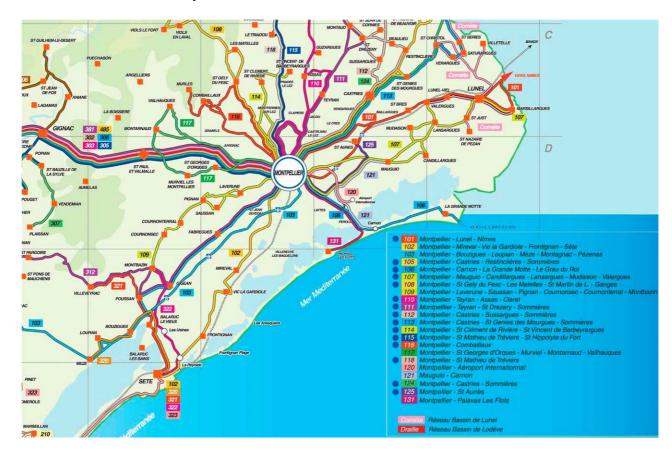
Le territoire de la commune de Murviel-lès-Montpellier est desservi par trois infrastructures routières principales, auxquelles se combine un réseau de chemins communaux :

- la RD 27 : traversant la commune du nord au sud, elle relie Pignan à Montarnaud, et connecte le réseau départemental à l'infrastructure autoroutière A750;
- la RD 27E : orientée est-ouest, elle relie Murviel à Saint Georges d'Orques ;
- la RD 102 : orientée sud-ouest / nord-est, elle relie (via Murviel et Bel Air)
 Cournonterral à Grabels.

Aucune donnée de trafic n'est disponible pour la commune.



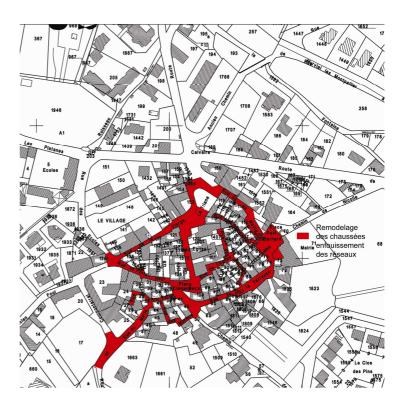
Réseau de transports en commun



La commune de Murviel les Montpellier est desservie par la ligne de bus Hérault transport n°117. Cette ligne desserre aussi les communes de Montarnaud, St Georges et Vailhauques.

Trame viaire du cœur de village

- rue de la Vierge,
- place La Triane,
- rue de la Mairie,
- place Paul Bernard,
- rue de la Terrasse.
- place Clément Becat,
- rue de l'Eglise,
- rue des Porches,
- rue des Remparts,
- rue du Portail Neuf,
- rue de l'Ancienne Forge
- rue des Muriers,
- rue du Merle,
- route de Cournontèrral



Les rues concernées par un remodelage de leur chaussée ainsi qu'un enfouissement des réseaux sont la rue du Merle et une partie de la route de Cournontèrral. Liaison entre le centre du village et le nouveau quartier de la Rouvière Longue.

Chemins pédestres

La commune compte un sentier de randonnée et de découverte de son patrimoine. Balisé et référencé dans le topoguide du territoire intercommunal sous l'initiative du SIVOM entre Vène et Mosson, le sentier « Oppidum » permet de découvrir le site antique du Castellas, ainsi que des paysages variés (oliveraies, vignes...).

Un autre itinéraire, intitulé « Bois et Garrigue » propose une boucle de découverte entre Pignan et Murviel, en empruntant notamment une portion de l'ancien chemin salinier, appelé aussi Voie Antique de Murviel à la Mer.

Réseau d'eau

Les réseaux d'adduction d'eau potable sont gérés par le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau des Communes du Bas Languedoc.

A ce jour il existe deux ressources en eau potable qui alimentent la commune :

- la station André Fillol à Florensac
- la station La Lauzette à st Jean de Védas

Il existe également deux réservoirs qui permettent l'alimentation en eau de la commune : - les ifs d'une contenance de 100 m3

- le Clapissou d'une contenance de 500m3

Ce qui représente une capacité totale de 600m3.

La situation géographique de Murviel ne permet pas une alimentation en gravitaire des deux réservoirs de la commune. A cet effet une station de reprise a été crée afin de subvenir aux besoins de la commune.

La consommation de la commune de Murviel s'élève pour l'année 2005 à 84 820 m3 pour un nombre d'abonnée de 617, ce qui représente un volume moyen de 138 m3/abonné/an soit 0,370 m3/jour.

Les réseaux d'assainissement sont gérés par la Communauté d'Agglomération de Montpellier.

Pour les années 2002 à 2004 l'évolution des volumes assujettis à la redevance d'assainissement est la suivante :

Année	2002	2003	2004
Volumes (m3)	57 997	55 197	56 864

(source : annexes sanitaires)

Une étude diagnostic des réseaux de la commune de Murviel les Montpellier est programmée en 2006 sur la commune, elle permettra de quantifier les qualités d'eaux claires parasites permanentes et la réponse du réseau par temps de pluie. En fonction de ces résultats un programme de travaux sera établi afin de résoudre les principales anomalies.

2^{ème} PARTIE: ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

2ème PARTIE: ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

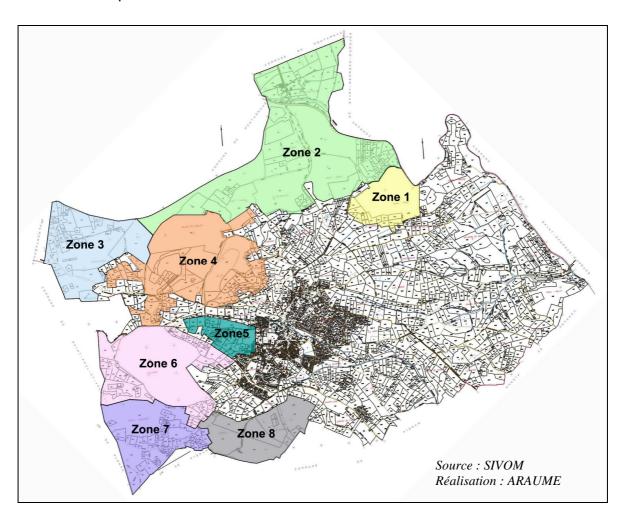
2.1 Le contexte naturel

a) Les écosystèmes identifiés

Traditionnellement voué à l'élevage ovin et à l'arboriculture méditerranéenne (vignes, oliviers), le territoire communal est principalement occupé par des boisements sur les reliefs, avec toutefois un secteur de parcours caussenard, et plusieurs secteurs de coteaux agricoles et viticoles dans sa partie centrale et méridionale.

Outre leur valeur écologique et/ou leur valeur d'usages, certains de ces espaces représentent des risques d'incendies contre lesquels ont été élaborés divers scénarios de prévention et de défense.

Le territoire communal présente une grande diversité d'espaces naturels qui couvrent près de 40% (520 ha) de sa superficie. Il s'agit de milieux fermés, de milieux semi-ouverts et de milieux ouverts dont certains habitats au sens de la Directive Européenne « Habitats ».



Légende :

```
Zone 1 :Bois d'Aillen :
Zone 2 : Quatre Pilas :
Zone 3 : Combe Longue :
Zone 4 : Le Devois du Moulin et l'Oppidum :
Zone 5 : Les Clapissous :
Zone 6 : Valcroze :
Zone 7 : Pioch Rouquier :
Zone 8 : Bois de Barre
```

Les milieux fermés et semi-ouverts

Le Bois d'Aillen (Zone 1)

D'une superficie de 24 ha, le Bois d'Aillen correspond à un taillis de chênes vert et pubescent de grande valeur paysagère et de loisirs. Fort prisée par les chasseurs pour lesquels l'association bois-vigne présente des potentialités intéressantes, en particulier pour la grive, cette zone connaît une nette tendance à l'embroussaillement.



Les Quatre Pilas (Zone 2)

Le secteur des Quatre Pilats présente différents milieux : des bois plus ou moins denses de chênes verts (54 ha) : garrigue boisée claire, garrigue à conifères et boisement de feuillus clair et moyen, des plantations de conifères inférieures et supérieures à 15 ans (62 ha). Sont également présents des milieux semi-ouverts ou ouverts de type terres cultivées, landes et pâturages (23 ha).



Le Devois du Moulin et l'Oppidum (Zone 4)

La zone 4 correspond à un boisement de feuillus, de densité claire et moyenne, particulièrement apprécié des chasseurs de sangliers.



Les Clapissous (Zone 5)

Le bois des Clapissous présente un boisement de feuillus, de densité claire et moyenne, dans lequel coexistent plusieurs types de végétation : taillis de chêne vert, clairières avec un couvert de densité croissante allant de la pelouse à brachypode avec genévrier et genêt-scorpion à



un couvert important de ciste et de chêne kermès.

Certains secteurs subissent des tendances fortes à l'embroussaillement.

Valcroze (Zone 6)

D'une surface totale de 65 ha, la zone de Valcroze est principalement constituée par du taillis de chêne vert dense, auquel se combine certains secteurs de garrigue non boisée, de garrigue boisée claire et de garrigue boisée dense. Cette zone revêt un intérêt cynégétique important.



Le Pioch Rouquier (Zone 7)

La zone du Pioch Rouquier est couverte de garrigue boisée claire, ainsi que de plantations de conifères supérieure à 15 ans, témoins des efforts de reboisement consécutifs à l'incendie de 1983. La végétation évolue vers un couvert de chêne kermès.



Le Bois de Barre (Zone 8)

Le Bois de Barre est constitué de garrigue non boisée, de garrigue boisée claire et de taillis de chêne vert dense. Espace de loisirs directement à proximité du village, cette zone revêt une valeur paysagère incontestable. Par ailleurs, la nature des sols, avec des affleurements de marnes alternant avec des calcaires, alliée à une exposition nord, en font un milieu d'une richesse biologique supérieure à la moyenne : la végétation suit la structure en mosaïque des sols, avec l'alternance de milieux plus humides et plus acides et de milieux calcaires plus secs.



A noter que le boisement le plus remarquable du secteur nord de la commune correspond au bois de la Rouvière, situé sur la commune de Montarnaud non loin de la limite administrative avec Murviel-lès-Montpellier. Il s'agit d'un habitat écologique très typé et caractéristique (code CORINE 41.714) qui abrite la nidification de l'Epervier d'Europe.

Ce bois mixte constitué de chêne blanc et de chêne vert, avec des arbres encore jeunes, évolue vers un faciès de « chênaie blanche » plus marqué. La Valeur patrimoniale de ce bois tient également à la présence de quelques espèces végétales d'un certain intérêt, telles que Geum sylvaticum et Carex distachya.

Les milieux ouverts

La commune présente plusieurs types de milieux ouverts, dont certains revêtent un intérêt écologique incontestable.

Les pelouses pâturées de la Combe Longue (Zone 3)

L'écosystème le plus intéressant de la commune correspond aux pelouses pâturées de la Combe Longue, juxtaposées aux secteurs de garrigue non boisée, de lande et de pâturage.

Les garrigues de Combe Longue, régulièrement pâturées par un troupeau ovin de 500 têtes environ, connaît une pression pastorale qui suffit à peu près à contenir la dynamique de végétation. Au pâturage se combine la pratique de feux contrôlés

réalisés à l'automne, d'une périodicité de deux ans, permet d'une part la maîtrise de la végétation et d'autre part une amélioration considérable des potentialités fourragères.



Les terres cultivées et les parcours des Quatre Pilas (Zone 2)

Les terres des Quatre Pilas sont utilisées en agriculture sèche (fourrages, céréales), notamment pour l'alimentation des animaux de l'exploitation voisine, associées aux potentialités pastorales des parcours et garrigues à chêne kermès en bordure.





Les landes et pâturages du Pioch Rouquier (Zone 7)

Conséquence de l'incendie de 1983, certains secteurs du Pioch Rouquier présentent des milieux ouverts de type garrigue non boisée et landes, que des pratiques pastorales permettent de maintenir ouverts.

b) La flore

La flore présente sur la commune est déterminée par les différentes formations végétales :

- ✓ des **landes pâturées** à base de brachypode, de brome dressé, de légumineuses, et avec quelques ligneux bas (aphyllante, genévrier, pistachier) ;
- ✓ des garrigues à chêne kermès, avec un tapis de brachypode, et des espèces arbustives telles que les cistes, le genévrier, le genêt scorpion ;
- un **continuum de formations** de plus en plus denses de la garrigue à chêne vert jusqu'au taillis de chêne vert, dont la composition varie peu, si ce n'est selon un gradient de diminution des espèces herbacées, puis de sous-bois, et conjointement d'augmentation des chênes verts, puis pubescents ;
- √ des reboisement de conifères (pins d'Alep, cyprès, cèdres), comportant généralement des repousses de chênes kermès et de cistes.

On remarque l'importance de formations dites dégradées (40%) comme les garrigues à chênes kermès (11%), les garrigues à chênes vert (22%) ou les taillis de chêne vert (7%).

Sans conteste, la flore la plus remarquable de la commune correspond aux pelouses pâturées de la Combe Longue. Du fait d'une gestion pastorale adéquate (pâturage d'un troupeau ovin encadré par un berger compétent), le stade « pelouse » de la végétation est encore bien présent sur le site. D'une grande valeur esthétique et patrimoniale, ces ensembles steppiques abritent un cortège floristique original (Inula helioides) et une faune (oiseaux, reptiles, insectes) de tout premier intérêt.

Il convient également de noter que les milieux de type « garrigues méditerranéennes », bien que très communs dans la région, constituent des écosystèmes tout à fait spécifiques et remarquables en tant que tels. D'avis d'experts, le Causse d'Aumelas représente la plus belle garrigue de l'Hérault et compte le plus grand nombre de moutons et brebis.

En terme d'espèces floristique d'importance patrimoniale, la commune de Murviellès-Montpellier n'abrite aucune espèce faisant l'objet de mesure de protection régionale, nationale ou européenne, et ce y compris sur le site pressenti PSIC.

A titre d'information exhaustive, le tableau ci-dessous recense les observations d'espèces floristiques, mentionnées dans la base de données du Conservatoire botanique national méditerranéen de Porquerolles.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Année de	Statut	En savoir plus
		l'observation la		_
		plus récente		
Inula helenioides	Inule fausse-aunée;	1995	Protection nationale	Livre rouge
DC.	Inule faux-hélénium		annexe 1	tome 1
Nigella gallica	Nigelle de France	1964	Protection nationale	Livre rouge
Jordan			annexe 1	tome 1

D'autres petites particularités floristiques peuvent être notées (cf. J.P. Salasse, Ecologistes de l'Euzière).

- ✓ Les olivettes toujours en herbe présentent des particularités écologiques intéressantes : certaines d'entre elles, comme celles des Clauzels, abritent des luzernes (*Medicago segundiflora*) ; d'autres encloses de murs de pierre voient le développement de capriers.
- ✓ Certaines poches géologiques constituées de sols acides (Bajocien) favorisent le développement d'espèces peu communes en milieu calcaire : arbousier à feuilles de sauge, bruyère, châtaigner, chêne-liège, *Lavandula stoechas...*

c) La faune

La commune de Murviel-lès-Montpellier présente une faune riche et diverse du fait de la mosaïque de milieux ouverts, semi-ouverts et fermés développés sur des superficies importantes.

La faune cynégétique

La faune cynégétique présente sur le territoire de la commune est principalement composée du chevreuil, du sanglier et du lapin de Garenne.

Les grands mammifères (chevreuils et sangliers) dont les densités de population, ne sont pas très importants, sont plutôt présents dans la partie nord et nord-ouest de la commune, où se concentrent les taillis de chêne kermès, chêne verte et chêne pubescent, ainsi que des secteurs de garrigues en cours de boisement (genévrier, genêt-scorpion).

Il convient de remarquer les pratiques de gestion des populations cynégétiques de l'association communale de chasse de Murviel-lès-Montpellier, qui se traduisent notamment par la mise en place de cultures fourragères (semis ou sursemis) destinées à fidéliser certaines populations dans certains secteurs particuliers destinés à la chasse et, conséquemment, à préserver d'autres secteurs (loisirs, agriculture, etc.).

L'avifaune

En ce qui concerne l'avifaune, au niveau des milieux ouverts (cultures et prairies), on recense l'alouette des champs, la buse variable, le faucon crécerelle.

Au niveau des boisements, on recense le geai des chênes, ainsi que divers passereaux (mésanges, rouge-gorge familier, troglodyte mignon...). Au voisinage des habitations, on signalera la présence de la bergeronnette grise, de l'hirondelle des fenêtres...

Enfin, un couloir migratoire est constaté le long d'un axe Nord-Sud sur la portion de territoire constituée de bois et garrigues allant de pioch en pioch (Gardies, Rouquier, Madame...), de Montbazin jusqu'à la faille d'Argelliers et la Croix de Félix.

Pour favoriser le rôle de ce couloir migratoire,

Le régime intermittent de la plupart des ruisseaux du territoire communal ne semble pas avoir favorisé l'apparition de certaines espèces animales spécifiques.

De même, bien que certaines mares temporaires remarquables existent sur l'ensemble du Causse d'Aumelas, aucune mare n'est présente sur le territoire de Murviel.

d) Les corridors écologiques

Rappel sur les corridors écologiques

Un corridor écologique est un ensemble de structures généralement végétales en milieu terrestre ou aquatique, qui permet la dispersion des espèces animales et végétales entre différents habitats (massifs forestiers, zones humides...).

Le rôle des corridors biologiques est de relier les habitats essentiels de la flore, de constituer des sites de reproduction, de nourrissage, de repos et de migration de la faune pour permettre aux espèces animales et végétales de se déplacer, d'échanger leurs gènes, de coloniser ou recoloniser les territoires d'où elles ont disparu. Les corridors sont indispensables à la survie des espèces.

Les corridors écologiques ont six fonctions (d'après Thorne, 1993) : habitat, conduit, barrière, filtre, source et puits.

Le couloir d'oiseaux migrateurs

De pioch boisé en pioch boisé disposés sur un axe nord-sud reliant Montbazin à Argelliers, via le flanc oriental du Causse d'Aumelas, le territoire communal de Murviel-lès-Montpellier constitue un couloir migratoire pour de nombreuses espèces d'oiseaux.

Il s'agit d'un corridor écologique terrestre qui joue un rôle dans les mouvements migratoires de ces espèces, conditionnant et favorisant leur déplacement tout en leur offrant, le cas échéant, abri et nourriture.

Le corridor pastoral

Le pâturage est une pratique indispensable au maintien de la diversité et de la richesse floristique et faunistique de certains habitats, notamment les pelouses steppiques des parcours caussenards.

La Charte éthique du site du Mas Dieu, élaborée de manière consensuelle et progressive, s'inscrit dans une conception résolument moderne du développement des territoires où les aspects économiques, sociaux et environnementaux se nourrissent les uns les autres pour constituer des ensembles cohérents et exemplaires dans l'espace, dans le temps et dans la complexité des projets.

Parmi les actions à mener, la charte stipule un corridor pastoral qui a pour fonction de permettre au troupeau d'accéder, depuis des zones de parcours du sud aux garrigues du nord en longeant des parcelles cultivées d'oliviers. Ce corridor est essentiel pour l'équilibre de gestion de tout le site : c'est la raison pour laquelle il s'avère indispensable de conserver hors aménagement une bande de 100 m de largeur, bordée de haies.

2.2 Sites et Paysages remarquables

La commune présente une diversité paysagère remarquable tant dans son patrimoine bâti que dans ses sites et ses paysages. Actuellement une ZPPAUP est en cours d'élaboration (cf. p.43)

a) Les sites archéologiques majeurs

L'oppidum du Castellas: un site archéologique gallo-romain de première importance.

Texte de François Favory, archéologue, présenté en introduction d'une conférence organisée par la Mairie de Murviel-lès-Montpellier et le GRAHM en janvier 2001:

" Le site antique de Murviel-lès-Montpellier n'est pas seulement le plus grand site urbain du Midi Méditerranéen après Nîmes et Narbonne.

Il occupe une place particulière dans la polarisation du territoire qui donne naissance à la ville de Montpellier.

Si la genèse du site urbain de Murviel mérite d'être éclaircie, son essor aux premiers siècles avant et après J.-C., lui assurent une primauté de fait parmi les agglomérations d'origine protohistorique, datant du Premier Age de Fer (Sextantio, Lattara), que ne peut, ni ne veut concurrencer la modeste station routière de Montbazin (Forum Domiti,), installée ex-nihilo sur la Voie Domitienne par les Romains au ler siècle avant J.-C..

Murviel exprime, par l'ampleur de son urbanisme et par la richesse ostentatoire de ses habitants, un statut qui en fait la capitale du Montpelliérais antique. Cet essor fulgurant signe la relative stagnation de l'antique Sextantio (Juvignac), qui ne suffit pas à attirer l'élite gallo-romaine et ne réussit pas à assumer le rôle de capitale régionale. Malgré sa position sur la Voie Domitienne et la proximité du port de Lattara (Lattes). De même plus tard, durant le Moyen Age, c'est à Mauguio que s'installe le siège du Comté de Sextantio.



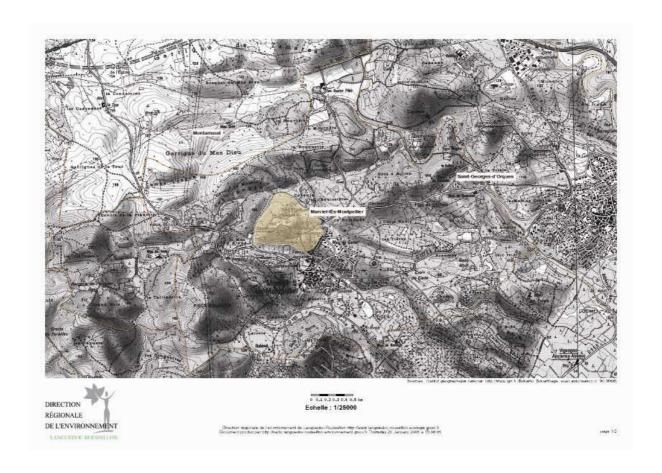
Le Montpelliérais se présente donc comme un territoire qui a toujours su attirer et générer des chefs-lieux politiques et religieux d'envergure régionale: oppida de l'Age de Fer (Murviel-lès-Montpellier), siège d'évêché (Maguelone-Substantiori), capitale de comté carolingien (Mauguio), jusqu'à l'émergence d'un pôle urbain nouveau, Montpellier en 910, qui va réussir à capitaliser durablement l'hégémonie politique et idéologique jusqu'alors partagée et répartie sur plusieurs agglomérations."

Depuis le 28 mai 1970, le site de l'Oppidum est inscrit à l'inventaire des sites. La loi du 2 mai 1930 intégrée depuis dans les articles L 341-1 à L 341-22 du code de l'environnement permet de préserver des espaces du territoire français qui présentent un intérêt général du point de vue scientifique, pittoresque et artistique, historique ou légendaire ". Le classement ou l'inscription d'un site ou d'un monument naturel constitue la reconnaissance officielle de sa qualité et la décision de placer son évolution sous le contrôle et la responsabilité de l'État.

L'inscription de l'Oppidum à l'inventaire supplémentaire des sites constitue une garantie minimale de protection. Elle impose aux maîtres d'ouvrage l'obligation d'informer l'administration 4 mois à l'avance de tout projet de travaux de nature à modifier l'état ou l'aspect du site.

L'architecte des bâtiments de France émet un avis simple sur les projets de construction et les autres travaux et un avis conforme sur les projets de démolition.

Le site de l'oppidum étant un site naturel, un zonage restrictif est établi pour conserver ses qualités paysagères.



b) Patrimoine bâti

Les lointains prédécesseurs préhistoriques.

Au nord-ouest de la commune ont été découverts des vestiges pouvant être datés du Néolithique. La fouille archéologique d'une fosse dépotoir a permis de se faire une petite idée du type de communauté installé à Murviel pendant la préhistoire et de son mode de vie. Cette communauté vivait probablement dans un hameau de «cabanes» construites en bois et torchis.

A cette époque, l'agriculture occupe déjà une grande place dans la vie quotidienne et économique : la culture de céréales et l'élevage de chèvres et de moutons en étaient la base.

Une hache de pierre et de nombreux coquillages peuvent témoigner d'échanges avec d'autres communautés. Parmi les autres activités, on compte la production de poteries et la taille d'outils en silex comme en témoignent les nombreux pots à fond arrondi qui servaient aux usages domestiques, les racloirs, les pointes de flèches, et les lamelles en silex Héraultais découverts lors de la fouille.

Des éléments de parure (perles, dents en pendeloque...) montrent aussi le soin que ces lointains ancêtres portaient à leur apparence.

Les sites néolithiques de la commune ne sont pas visitables. Ils sont aujourd'hui détruits. Mais le résultat des fouilles est visible au musée municipal d'archéologie.

L'agglomération antique de Murviel-lès-Montpellier

Cette agglomération située à 12 Km de Montpellier offre une belle occasion de revisiter l'histoire antique de notre région.

Les recherches effectuées sur le site depuis 1950 ont mis au jour quantité de témoignages sur les conditions et le cadre de vie de ses habitants de la fin de l'Age de Fer et de l'Epoque romaine. C'est une cité d'une grande richesse, au destin exceptionnel que l'on découvre au travers des objets exposés au musée municipal et sur les sentiers de promenade.

L'agglomération gallo-romaine de Murviel-lès-Montpellier se répartit en deux zones topographiquement distinctes : le sommet plat et une série de terrasses aménagées forment ce que l'on appelle « la ville haute » ; en contrebas, « la ville basse » occupe un glacis, descendant en pente douce jusqu'aux abords du village actuel.

Le village médiéval



Au XIème siècle, en plein Moyen Age, Murviel « renaît » en place forte. Dans les actes de l'abbaye de Gellone (Aniane), on en parle comme d'une petite bourgade concentrée autour de son église Saint -Jean-Baptiste. Le bourg appartient aux seigneurs de Montpellier pour ce qui est du pouvoir temporel mais c'est l'abbaye de Maguelone qui a la charge spirituelle de la petite communauté.

Au XIIIème siècle, le village est entièrement cédé aux évêques de Maguelone, qui s'y installent, en nouveaux seigneurs et maîtres des lieux. Ils y construisent une résidence fortifiée.

L'église construite au début du XIIème siècle a sans cesse été remaniée pour répondre aux goûts du jour et satisfaire aux exigences du culte. La partie la plus ancienne est le chevet polygonal en appareil alterné de Montpellier, qui n'était percé à l'origine, que de trois fenêtres. Les travaux les plus importants apportés sur l'église datent du XIIIème siècle : avec le prétexte d'une communauté religieuse trop nombreuse, la surface d'accueil de l'église a été doublée par l'ajout de deux chapelles latérales et d'une tribune vers l'ouest. L'église est flanquée d'une impressionnante bâtisse aux allures de château fort datée du XIVème siècle.

Le « Château des Evêques », comme on la nomme, n'a jamais été une résidence permanente des seigneurs évêques et bien qu'elle n'a eu à subir aucun assaut militaire, elle est présentée dès ce même XIVème siècle, comme une «presque ruine». A l'est, quelques arcades et des ouvertures dans le mur du rempart ecclésial rappellent l'existence d'un promenoir, espace d'air et de méditation, qui était surmonté à l'origine d'une belle salle d'apparat chauffée par une grande cheminée dont il subsiste quelques éléments.

Aujourd'hui l'objectif étant la protection et mise en valeur du champ de visibilité de l'église Saint Jean de Murviel. En effet celle-ci est inscrite depuis 1963 sur la liste des Monuments Historiques qui engendre des mesures de protection. Le champ de visibilité de l'église comprend tout immeuble, nu ou bâti, visible depuis l'église ou en même temps qu'elle dans un périmètre n'excédant pas 500 mètres (loi du 31-12-1913 art. 1,3°).

c) Les Paysages

Les entités paysagères à l'échelle du territoire :

La commune de Murviel Lès Montpellier fait partie d'un SIVOM composé de huit communes entre Vène et Mosson, qui a lancé un projet de territoire basé sur la qualité patrimoniale et paysagère des espaces. De ce fait, une étude paysagère a été menée en 2002¹ et mis en avant la variété des paysages « sis entre les reliefs du Plateau d'Aumelas, des montagnes de la Moure et la plaine littorale. A l'échelle du territoire du SIVOM, trois entités paysagères ont été identifiées :

- Le plateau d'Aumelas, apparaissant comme un « vaste plateau calcaire [...] aux légers reliefs de collines partiellement boisés. [...]Une activité pastorale est encore pratiquée ». C'est un paysage relativement ouvert, composé de bois (chênes verts, chênes blancs, etc), de garrigues , de vignes, vergers et d'oliveraies. Cet espace a gardé un aspect "naturel" et est peu habité.
- La Plaine, entité marquée par la présence plus importante des bourgs et villages (dont Murviel Lès Montpellier), des cultures de vignes, des terres en friches, des bosquets et des boisements relativement denses. « Cette plaine forme une parenthèse de calme au milieu des reliefs plus denses de la Gardiole et du plateau d'Aumelas ». Cependant, cet espace est proche des gros centres urbains (Montpellier et Sète) et a une fonction de délocalisation des zones d'activités.
- Le massif de la Gardiole, est un paysage qui se caractérisent par des reliefs marqués et imposants, composés de garrigues et de bois. C'est un site dans un espace en cours d'urbanisation. On y trouve des points de vue remarquables sur la mer et les plaines avoisinantes.

Atouts:

• Le SIVOM d'ENTRE VENE ET MOSSON a lancé une étude de ZPPAUP (protection des vues, des paysages et du patrimoine)

_

¹ Étude paysagère du S.I.V.O.M. d'entre Vène et Mosson, Patrice BOUCHET, juin 2002, 127 p.

Les paysages de Murviel lès Montpellier

Murviel Lès Montpellier se découvre telle un joyau élevé sur une éminence, dont l'écrin serait les coteaux boisés que constituent les pioch et autres bois. Les vergers d'oliviers et, pour l'essentiel, les vignes constituent les éléments de transition entre les différentes agglomérations et ponctuent l'espace, marquant ainsi la présence de l'homme. Les petits ruisseaux sont marqués par l'existence d'une végétation caractéristique ici et là.



Les espaces naturels

Les piochs / bois : bois de Barre, bois du Pioch Serié, bois d'Ailen, Pioch Rouquier, Les Clapissous. Ces bois couvrent les plateaux et une partie du relief, le point culminant est à 282 m. Nombreux points de vue.





2ème Partie : Etat initial de l'environnement

La garrigue les quatre pilas: c'est une vaste étendue relativement plane, ponctuée de ravins à hauteur du Mas Dieu. Elle est composée d'une végétation clairsemée qui donne un aspect steppique, de bosquet de chênes verts et de quelques murets qui témoignent d'une ancienne activité agricole.

Ce site abrite une avifaune spécifique et fait l'objet d'un classement.





Le paysage agraire

Les vignes occupent une grande partie de la commune. Elles se situent au pied de la Rouvière Longue, le long de la route de Cournontèrral, et le long de la route de Saint-Georges d'Orques. Atouts : élément essentiel du patrimoine, Cru Saint-Georges-Murviel (passé ancien et prestigieux), rempart contre les incendies, les vignes sont implantées en étages, bordés de murets ce qui en fait un paysage typique.





Le bâti et les sites majeurs

Le village, situé sur une colline, site en belvédère, aux versants en position dominante (forte perception visuelle). Le centre du village est médiéval

L'oppidum gallo-romain du Castellas, situé sur une colline, au nord de Murviel. Occupation très ancienne (2000 avant J.-C.). Atouts : véritable ville dès l'époque romaine, avec son temple du Haut Empire. Point de vue sur la plaine et la mer. Il existe un sentier autour du site du Castellas.

Les Gardies, sur les hauteurs entre Murviel et Pignan, sont un habitat protohistorique. Il existe des traces d'occupation ancienne.

Les espaces de transition

Les transitions ensemble bâti / abords immédiats. La limite de l'urbanisation.









Points noirs:

- La présence des lignes électriques et téléphoniques qui traversent la garrigue.
- D'un point de vue paysager, le développement urbain du village porte atteinte à l'aspect du village. Les extensions ne contribuent pas à l'harmonie de la silhouette du centre, pourtant bien implanté.
- La découverte des abords du village : la transition des champs de vignes et du bâti est brutale. Il n'y a pas de traitement d'ensemble au niveau du bâti et il existe un enfrichement important des abords.
- Certains espaces dégradés aux abords du village.

Atouts:

- Aménagements existants :
 - trame de chemins ruraux et de petites routes pour les promenades à pied ou en vélo, offre des paysages variés avec point de vue.
 - Terre mégère, aménagement végétal du coteau par un privé. C'est un chemin bordé de mimosas, pinède.
 - Sentier de l'Oppidum aménagé avec aire de pique-nique
 - sentier botanique, au nord du territoire, balisé, entre les communes de Murviel et St-Georges.
- L'avifaune existante : 11 espèces rares sur le plan national et européen (Zones ZNIEFF et Natura 2000)
- Patrimoine archéologique et historique très important
- Le centre médiéval du village avec son église fortifiée et ses ruelles et venelles torturées.
- La situation du village sur un point haut et surtout l'église médiévale, qui, par sa flèche est un signal et un repère puissant pour le village
- Passé prestigieux du vin de Murviel
- Forte volonté communale et intercommunale de projeter un Jardin de découverte et un aménagement de parcelles agricoles (vignes, oliviers, chênes truffiers, etc) sur le site du Mas Dieu
- Forte intercommunale (St Georges d'Orques) de créer un sentier pédestre sur la route de Murviel
- La ZNIEFF préconise une ouverture des espaces sur le site de la Garrigue du Mas Dieu, pouvant se traduire par un non reboisement, et la réintroduction de l'élevage traditionnel.

> Les entrées du village

Perceptions du village







Points noirs:

- Enfrichement de certains espaces aux abords immédiats
- Certains espaces sont dégradés aux abords du village.

Atouts:

• Il y a encore des espaces disponibles qui permettent d'avoir une certaine latitude d'aménagement (limite d'urbanisation et végétalisation)

> Les enjeux à l'échelle du territoire

L'étude paysagère du SIVOM a mis en évidence les enjeux à l'échelle du territoire. L'axe principal étant ici le patrimoine paysager, les enjeux s'attachent à l'extension de l'urbanisation de chaque bourg et village, la présence des réseaux aériens d'EDF et les projets d'infrastructures :

- concernant le plateau d'Aumélas, en plus de l'impact des lignes à haute tension, les enjeux portent sur la fermeture progressive des paysages due à la disparition des pratiques agricoles et d'élevage.
- l'entité de la Plaine voit son urbanisation se développer de manière "incohérente". L'habitat pavillonnaire et les zones d'activité tendent à faire disparaître l'identité des centres anciens.

 Le massif de la Gardiole est un espace se situant entre l'arrière pays et le littoral et, de ce fait, constitue un axe important de liaisons routières. Il s'agit là de conforter et de valoriser les itinéraires, et de créer des points forts.

Le schéma mis en place par le SIVOM² met en avant plusieurs principes paysagers, qui, de manière synthétique, sont les suivants:

- La préservation des sites et paysages
- La préservation et la mise en valeur des espaces, sites et patrimoine
- La réhabilitation des espaces et des éléments (cours d'eau et chemins)
- Le traitement des zones sensibles conflictuelles (maintien des structures paysagères qui fonctionnent, aménagement paysager des entrées et des traversées de village)

Dans un deuxième temps, l'étude du SIVOM préconise des pistes de valorisation du territoire par la découverte des sites de manière multimodale, ce qui permet de couvrir une grande partie des potentialités :

- un circuit routier de découverte de paysages, avec, pour objectif, le développement d'un "contrat de route" (champ large des acteurs pouvant être impliqués)
- aménagement des sentiers pour l'interprétation. Il s'agira de mettre en réseau les pratiques existantes (détente, loisir, chasse, randonnée, etc) et de faire découvrir le patrimoine historique et archéologique, ainsi la culture propre à chaque site.

> Les orientations à l'échelle communale

Paysage:

- "Trouver" une destination aux espaces en friche : vignes ou oliviers, surtout aux abords immédiats du village, dans les espaces de transition.
- Planter d'arbres ces espaces de transition sous forme de petits bosquets, afin d'apporter du volume et de diversifier les éléments du paysage de découverte.
- Conforter l'existence des cours d'eau par une végétalisation et un entretien des ripisylves.

Urbanisation:

- Limiter l'urbanisation actuelle et densifier les parcelles de manière à donner un aspect "compact" au village. De même, il serait souhaitable d'apporter une végétalisation arborée ou arbustive (arbustes d'environ 4 à 5 m de hauteur) sous forme de petits bosquets. Ceci pourrait permettre de "rattraper" les ruptures existantes entre le centre ancien et les constructions nouvelles, et d'harmoniser la silhouette générale du village.
- Conforter l'urbanisation de la zone artisanale, sous forme de hameau.

Espaces urbains:

Valoriser les places existantes et densifier les abords

² voir l'Étude paysagère du S.I.V.O.M. d'entre Vène et Mosson, Patrice BOUCHET, juin 2002, 127 p.

Exploiter l'espace inondable en bordure immédiate du Ruisseau de la Fontaine : Créer une "vitrine" de Murviel (espace polyvalent, terrain d'expérimentation pour les enfants du village, reconstitution du Murviel gallo-romain pour des jeux de rôle, ...)

2.3 Mesures de protection du patrimoine écologique

La commune de Murviel-lès-Montpellier se situe sur le rebord sud-est du Causse d'Aumelas, à l'interface entre les grands ensembles naturels que constituent les Causses méridionaux du Massif Central et le Littoral Méditerranéen. Une partie du territoire communal se trouve donc sur un axe de passage d'oiseaux migrateurs.

a) Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique (ZNIEFF)

Le contexte décrit précédemment a conditionné la définition de grands ensembles d'intérêt écologique : les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologiques, Floristiques et Faunistiques (Z.N.I.E.F.F.).

La commune de Murviel-lès-Montpellier abrite un patrimoine environnemental d'intérêts scientifiques et communautaires. A ce titre, la garrigue du Mas Dieu est inventoriée comme ZNIEFF de type I du fait de son espace ouvert propice à la nidification d'une avifaune spécifique, notamment l'Outarde canepetière (Otis tetrax) et le pipit rousseline (Anthus campestris).

Rappel sur les ZNIEFF

Une ZNIEFF est un secteur du territoire particulièrement intéressant sur le plan écologique, participant au maintien des grands équilibres naturels ou constituant le milieu de vie d'espèces animales et végétales rares, caractéristiques du patrimoine naturel régional. L'inventaire des ZNIEFF identifie, localise et décrit les sites d'intérêt patrimonial pour les espèces vivantes et les habitats. Il rationalise le recueil et la gestion de nombreuses données sur les milieux naturels, la faune et la flore.

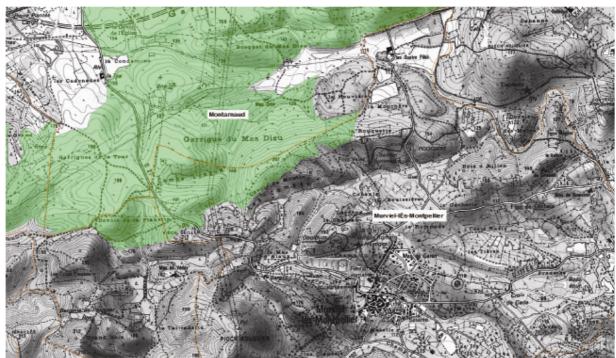
Etabli pour le compte du Ministère de l'Environnement, il constitue l'outil principal de la connaissance scientifique du patrimoine naturel et sert de base à la définition de la politique de protection de la nature. Il n'a pas de valeur juridique directe mais permet une meilleure prise en compte de la richesse patrimoniale dans l'élaboration des projets susceptibles d'avoir un impact sur le milieu naturel. Ainsi, l'absence de prise en compte d'une ZNIEFF lors d'une opération d'aménagement relèverait d'une erreur manifeste d'appréciation susceptible de faire l'objet d'un recours. Les ZNIEFF constituent en outre une base de réflexion pour l'élaboration d'une politique de protection de la nature, en particulier pour les milieux les plus sensibles : zones humides, landes etc.

Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologiques, Floristiques et Faunistiques sont de deux types :

- **les zones de type l** sont des secteurs d'une superficie généralement limitée, caractérisés par la présence d'espèces ou de milieux rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional. Ces zones sont particulièrement sensibles à des équipements ou à des transformations même limitées.
- **les zones de type II** sont des grands ensembles naturels (massif forestier, vallée, plateau...) riches et peu modifiés ou qui offrent des potentialités biologiques importantes/ Dans ces zones, il importe de respecter les grands équilibres écologiques, en tenant compte notamment du domaine vital de la faune sédentaire ou migratrice.

L'inscription d'une zone dans l'inventaire des ZNIEFF indique que la prise en compte du patrimoine naturel doit faire l'objet d'une attention particulière, notamment dans les zones de type I. Les ZNIEFF de type I sont des sites particuliers généralement de taille réduite, inférieure aux ZNIEFF de type II. Ils correspondent a priori à un très fort enjeu de préservation voire de valorisation des milieux naturels.

La ZNIEFF de type I « Garrigue du Mas Dieu » conceme un territoire qui s'étend audelà des limites communales. Elle correspond à une ou plusieurs unités écologiques homogènes qui abrite(nt) au moins une espèce ou un habitat caractéristique remarquable ou rare, justifiant d'une valeur patrimoniale plus élevée que celle du milieu environnant.



Localisation de la ZNIEFF de type I « Garrigue du Mas Dieu » (échelle 1/25000^e) Source : DIREN Languedoc Roussillon

b) La Zone SIC - Natura 2000

La commune de Murviel-lès-Montpellier est concernée pour une portion très réduite de son territoire par le Site FR9101393 intitulé « Montagne de la Moure et Causse d'Aumelas » et approuvé comme Site d'Importance Communautaire (S.I.C.) en 2007.

Rappel sur les PSIC, SIC et Natura 2000

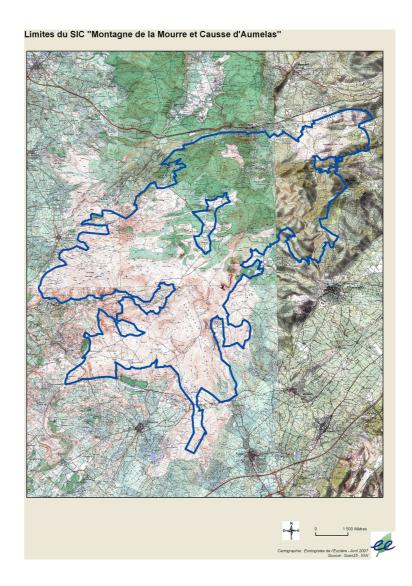
Le réseau Natura 2000 est composé de sites désignés spécialement par chacun des Etats membres de l'Union Européenne en application des directives européennes "Oiseaux" de 1979 et "Habitats" de 1992. Il regroupe un ensemble de sites naturels, à travers toute l'Europe, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages, animales ou végétales et de leurs habitats. L'approche proposée privilégie la recherche, en général collective, d'une gestion équilibrée et durable qui tient compte des préoccupations économiques et sociales. C'est reconnaître que l'état de la nature est indissociable de l'évolution des activités économiques et plus largement, de l'organisation de la société.

Après évaluation des résultats d'un inventaire scientifique sur les sites potentiels au titre de la Directive Habitats ou de la Directive Oiseaux, la Commission Européenne détermine la liste de sites proposés comme d'importance Communautaire (P.S.I.C.). La désignation d'un site en P.S.I.C. ne signifie pas obligatoirement son classement en site Natura 2000. Il peut également aboutir à la désignation de Zones Spéciales de Conservation (Z.S.C.) désignées au titre de la Directive Habitats ou de Zones de Protection Spéciale (Z.P.S.) désignées au titre de la Directive Oiseaux.

Tout ce plateau et les vallons adjacents sont réputés pour abriter des habitats naturels précieux (Pelouses méditerranéennes à Brachypode rameux et Mares temporaires) et des espèces de haute valeur (3 espèces de chiroptères en particulier).

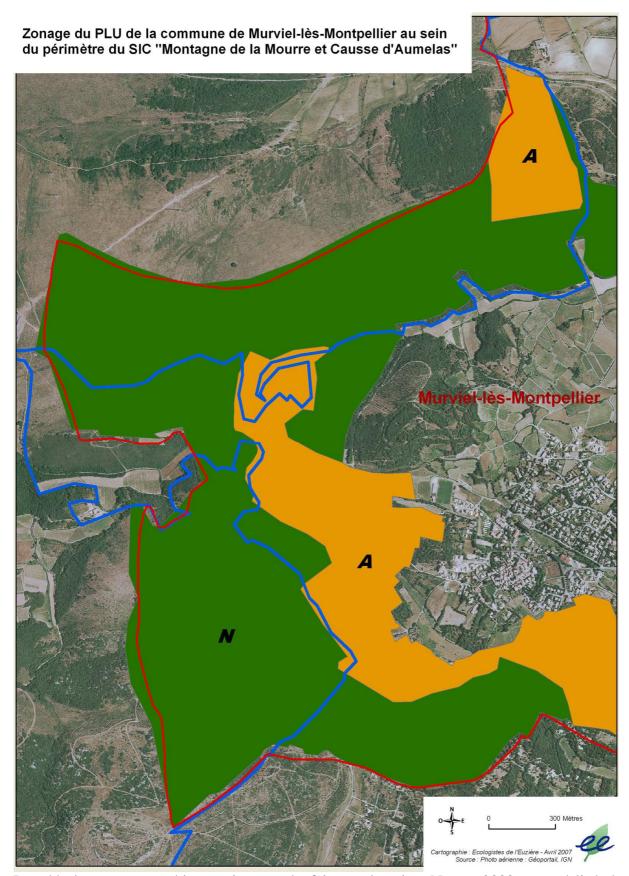
Ce site couvre 9 370 hectares.

Ces espèces et ces habitats forment l'argumentaire de la désignation du site dans le cadre de la directive Habitats.



Au-delà de ces éléments d'intérêt prioritaire, existent nombre d'autres intérêts qui concernent le patrimoine naturel : bois de chêne blanc, oiseaux spécifiques des terrains ouverts (Busard cendré, Oedicnème criard, Pipit rousseline, Traquet oeillard, Pie-grièche méridionale, batraciens (Triton marbré, Pélobate), plantes rares comme la Menthe des cerfs (Preslia cervina), la Gratiole officinale (Gratiola officinalis), l'Etoile d'eau (Damasonium polyspermum), la Luzerne à fleurs secondaires (Medicago secundiflora)....

La commune de Murvièl lès Montpellier est concernée dans la bordure sud-est du site pour 230 hectares, soit 2,5% du territoire total du Site d'Intérêt Communautaire et 22,8% du territoire total de la commune.



Les décalages cartographiques viennent du fait que les sites Natura 2000 sont réalisés à l'échelle 1/100 000° et ne se superposent pas exactement aux relevés plus précis effectués à l'échelle des PLU.

Le Site d'Importance Communautaire « Montagne de la Moure et Causse d'Aumelas » consiste en une vaste étendue représentant les pelouses méditerranéennes à Brachypode rameux (Brachypodium ramosum), en très bon état en raison notamment d'une pratique pastorale encore très présente. En effet, ce site de garrigue au nord de Montpellier est marqué par une activité humaine ancienne et reste relativement occupé par l'homme (habitat, cultures). Sous l'effet conjugué des incendies, de la déforestation et du pâturage, ce territoire présente une physionomie spécifique, et différents milieux :

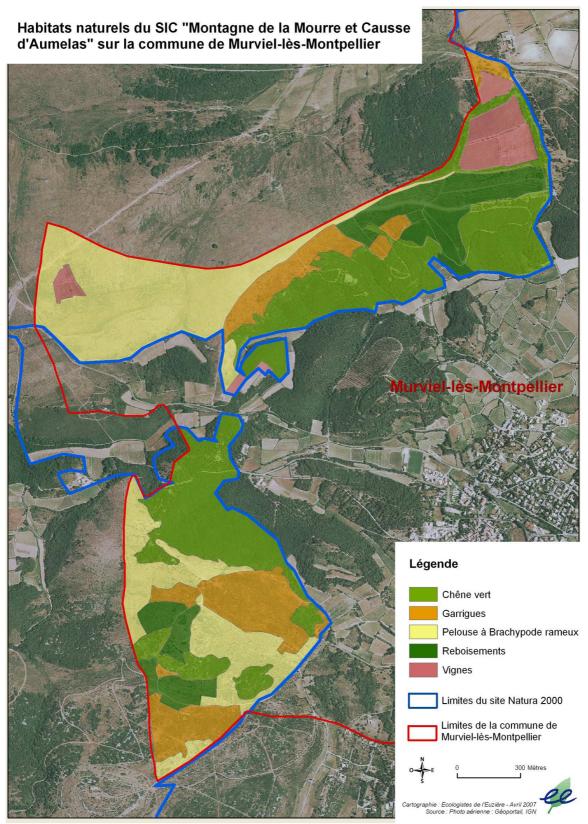
des milieux boisés (chênaie verte et blanche avec de grands houx arborescents), des milieux très ponctuels (mares, bords de ruisseaux) appartenant au Preslion (habitat prioritaire).

La partie communale concernée par le SIC abrite les habitats suivants :

- Pelouses à Brachypode rameux (Habitat d'intérêt communautaire): toute la crête au nord dominant le site du Mas Dieu et un certain nombre de grandes zones de la partie ouest de la commune (Pioch Rouquier en particulier). Sur ces dernières zones, des vergers d'Oliviers subsistent. Ce sont des secteurs en très bon état de conservation du point de vue écologique.
- Forêts de Chêne vert/ Chêne blanc, avec prédominance nette du Chêne vert sur ces versants exposés pour la plupart au sud.
- Vignes
- Garrigues à Genêt scorpion/ Genévrier cade: ce sont les faciès d'anciennes pelouses à Brachypode qui évoluent vers des stades de végétation plus fermée suite à l'abandon des pratiques pastorales. Selon les lieux, ces garrigues sont plus ou moins ouvertes, mais restent en un bon état général de conservation
- Reboisements: réalisés à partir de différentes espèces de résineux dont le Cèdre de l'Atlas prioritairement. Ils sont la plupart du temps sans intérêt particulier du point de vue naturaliste

Plus précisément, l'ensemble du site se compose des milieux suivants :

The production, control and one of the production of the productio	
Landes, broussailles, recrus, maquis et Garrigues, Phrygana	
Forêts sempervirentes non résineuses	25 %
Pelouses sèches, steppes	20 %
Rochers intérieurs, éboulis rocheux, dunes intérieures	7 %
Autres terres	2 %
(incluant les zones urbanisées et industrielles, routes, décharges, mines)	
Eaux douces intérieures (eaux stagnantes, eaux courantes)	



Le site présente 7 types d'habitats remarquables, dont 3 habitats prioritaires (en gras), c'est-à-dire en danger de disparition sur le territoire européen des Etats membres et pour la conservation desquels l'Union Européenne porte une responsabilité particulière :

TYPE D'HABITAT	%	SR^3
Parcours substeppiques de graminées et annuelles		С
du Théro-Brachypodiatea		
Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles du Alysso-Sedion albi		C
Matorrals arborescents à <i>Juniperus spp</i> .	4 %	C
Forêts de <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i>		C
Mares temporaires méditerranéennes		В
Eboulis ouest-méditerranéens et thermophiles	2 %	C
Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique		С

De plus, 7 espèces chauve-souris sont présentes sur le site, dont 3 d'intérêt communautaire : le grand rhinolophe (Rhinolophus ferrum-equinum), le minioptère de Screibers (Miniopterus schreibersi) et le petit Murin (Myotis blythii).

Préserver les espèces sauvages, c'est avant tout protéger et gérer les habitats essentiels à leur vie et à leur reproduction. Maintenir les habitats naturels, c'est promouvoir les activités humaines et les pratiques qui ont permis de les forger puis de les sauvegarder, en conciliant les exigences écologiques avec les exigences économiques et sociales. Tout cela, dans la société française du XXIe siècle, se conçoit et se décide à plusieurs.

La constitution du réseau Natura 2000 représente un véritable enjeu de développement durable pour des territoires ruraux remarquables. En mettant en avant les principes de gestion partenariale fixés dans un cadre négocié, cette démarche s'inscrit dans les approches les plus modernes au niveau international, en matière de développement durable.

2ème Partie: Etat initial de l'environnement

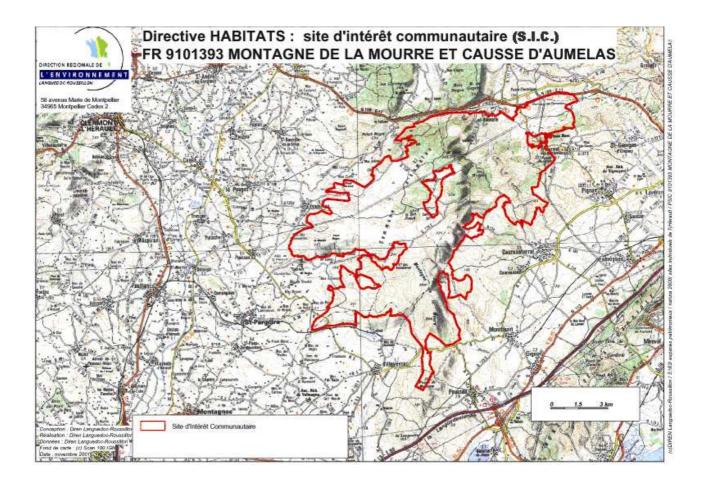
68

³ SR : SUPERFICIE RELATIVE : SUPERFICIE DU SITE COUVERTE PAR LE TYPE D'HABITAT NATUREL PAR RAPPORT A LA SUPERFICIE TOTALE COUVERTE PAR CE TYPE D'HABITAT NATUREL SUR LE TERRITOIRE NATIONAL (EN %) :

A = SITE REMARQUABLE POUR CET HABITAT (15 A 100 %);

B = SITE TRES IMPORTANT POUR CET HABITAT (2 A 15 %);

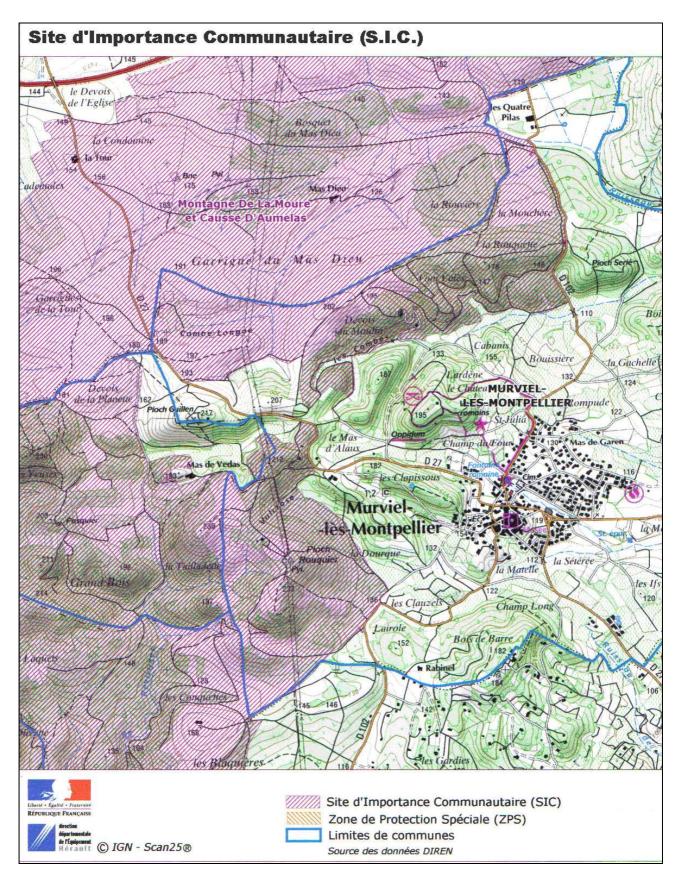
C = SITE IMPORTANT POUR CE TYPE D'HABITAT (INFERIEUR A 2 %).



La Proposition de Site d'Importance Communautaire (P.S.I.C.) qui concerne la montagne de la Moure et le Causse d'Aumelas a été approuvée en tant que Site d'Importance Communautaire (S.I.C.) en 2007.

Après désignation au niveau Européen en Site Natura 2000, un document d'objectifs devra alors être élaboré. L'élaboration du Document d'Objectifs est l'occasion d'actualiser et de valider, en fonction des connaissances les plus récentes, la liste des habitats et espèces citées dans le « formulaire standard des données » qui a été transmis lors de la proposition du site, en vue de le réactualiser pour la désignation du site

Etabli sous la responsabilité et le contrôle de l'Etat qui est chargé de l'application des directives communautaires, le Document d'Objectifs traduit concrètement les engagements de l'Etat sur un site. Il s'agit d'un outil de mise en cohérence des actions publiques et privées qui ont des incidences sur les habitats d'un site. Document de référence et aide à la décision pour les acteurs ayant compétence sur le site, le document d'objectifs est un document concerté, réalisé en associant les acteurs concernés par le site (habitants, élus, représentants socioprofessionnels) qui précise le niveau d'engagement de chacun sur le site.



Site d'Importance Communautaire concernant Murviel-lès-Montpellier Cartographie (échelle 1/25 000) - Source : DIREN Languedoc-Roussillon

c) Les espaces boisés à conserver

Certains espaces boisés du territoire communal constituent des éléments praticulièrement forts et structurants du paysage de Murviel-lès-Montpellier. Leur caractère remarquable suggère leur classement en « espaces boisés classés » susceptible de favoriser leur préservation et leur mise en valeur.

En effet, la procédure de classement en « espaces boisés classés » a pour principal objectif de préserver ou de créer des boisements ou des espaces verts afin de mettre en valeur leur importance et leur rôle au niveau écologique, économique et social.

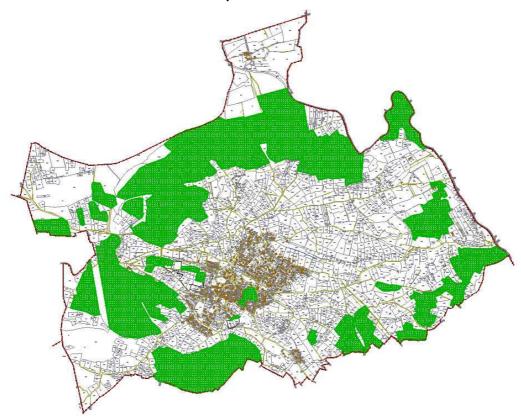
Cette procédure peut s'appliquer aux bois, forêts, parcs à conserver, à protéger ou à créer, qu'ils soient soumis ou non au régime forestier, enclos ou non, attenants ou non à des habitations.

Le classement en « espace boisé classé » empêche les changements d'affectation ou les modes d'occupation du sol de nature à compromettre la conservation, la protection ou la création des boisements. A ce titre, le défrichement est interdit.

En ce qui concerne les coupes et abattages, les modalités d'applications sont mentionnées dans les annexes du règlement du Plan Local d'Urbanisme.

Aujourd'hui la présence d'espaces boisés classés sur le territoire communal nécessite leur préservation et leur mise en valeur. En effet, ces espaces sont des éléments fort et structurant du paysage de Murvièl les Montpellier.

Localisation Espaces Boisés Classés



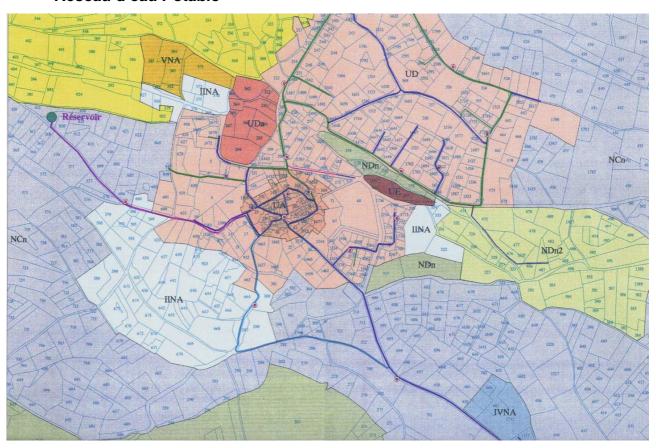
Superficie espace boisés classés	Superficie totale de la commune	
304.37 hectares	1011 hectares	
30 %	100 %	

Pour réellement assurer la préservation de ces espaces boisés remarquables, le classement devrait être assorti d'un plan de gestion des boisements organisant notamment l'entretien (taille, etc.) et le renouvellement des sujets. Celui-ci est en particulier indispensable dans le cas de boisements emblématiques de la commune constitués de sujets déjà âgés, tels que les bosquets de pins parasol qui marquent le paysage du village, les platanes de l'esplanade, des cèdres et autres conifères qui signalent certaines vieilles bâtisses ou encore de l'alignement de pins parasol des Quatre Pilats, en limite nord du territoire.

2.4 L'eau

a) Eau potable

Réseau d'eau Potable



www.ville-murviel-les-montpellier.fr

L'eau de consommation, indispensable à la vie et à de nombreuses activités domestiques, constitue le premier aliment universellement consommé. Assurer sa qualité est l'une des premières préoccupations de la commune. C'est dans ce souci de qualité que la municipalité a délégué ses compétences au syndicat SIAE communes du Bas Languedoc.

Grâce au contrôle sanitaire effectué par les services de l'Etat un certain nombre d'information concernant la qualité de l'eau potable de la commune sont transmises.

Le risque sanitaire le plus important dans le domaine de l'eau reste, même dans les pays développés, celui des maladies d'origine microbienne (bactéries, virus, parasites).

Dans le bilan réalisé pour 2001, la qualité bactériologue est évaluée à partir des contrôles analytiques en fonction de la fréquence de respect des limites de

qualité microbiologique (absence des indicateurs de contamination fécale) ainsi que du niveau de contamination de l'eau lorsque les limites sont dépassées.

Le décret du 20 décembre 2001 renforce les exigences puisque les eaux ne doivent pas contenir un nombre ou une concentration de micro-organismes, de parasites constituant un danger potentiel pour la santé des personnes.

Ainsi, pour les paramètres microbiologiques pour lesquels la présence de germes peut présenter un risque immédiat pour la santé des consommateurs, aucune dérogation ne peut être accordée en cas de non-conformité.

Le réseau d'eau potable de la commune présente une eau de bonne qualité au regard de ces paramètres.

En ce qui concerne le risque sanitaire de toxicité la commune de Murviel les Montpellier présente une eau de très bonne qualité puisque sa teneur en nitrates est inférieure à 15 mg/l. alors que la limite sanitaire est de 50 mg/l. Ce risque sanitaire réside dans la transformation des nitrates en nitrites au niveau de l'appareil digestif qui peuvent réduire l'hémoglobine du sang et diminuer la capacité d'oxygénation des tissus. Ce phénomène touche plus particulièrement les populations sensibles, nourrissons et femmes enceintes.

Les pesticides sont aussi classés parmi les substances toxiques. Ils sont utilisés en agriculture et plus particulièrement dans le département en viticulture. Les substances mises en évidence sont essentiellement des triazines : simazine, terbuthylazine et atrazine.

Un programme national d'actions visant à réduire les pollutions de l'eau par les produits phytosanitaires a été engagé depuis quelques années. L'objectif est de mettre en place des actions préventives dans les bassins versants jugés prioritaires.

Le diagnostic préalable s'appuie en particulier sur le suivi renforcé réalisé par les DDASS dans le cadre du contrôle sanitaire des eaux distribuées. L'augmentation du contrôle sur ces substances, dont la limite réglementaire est de 0,1 µg/l, explique la mise en évidence plus fréquente des situations de non-conformité. Aujourd'hui sur le réseau d'eau de la commune on constate une présence de pesticide sans dépassement de normes. Sont concerné 44,14% de la population du département.

L'arsenic est connu de longue date pour sa toxicité aiguë. A faible dose, dans l'eau de boisson, les risques d'intoxication chronique ont été démontrés. Depuis 1980, le Centre International de Recherche contre le Cancer (CIRC) a classé cette substance dans le groupe des agents cancérogènes pour l'homme.

La concentration maximale réglementaire est de 10 µg/l. depuis le 25 décembre 2003. Aujourd'hui l'eau de distribution de la commune présente une teneur en nitrates inférieure à 10 µg/l.

b) Assainissement

Le réseau d'assainissement est constitué de collecteurs séparatifs et unitaires. Les eaux usées sont traitées au niveau de la station d'épuration par lagunage mise en place par la commune en coopération avec l'écosite de Mèze.



Station de lagunage de Murviel-lès-Montpellier : vue aérienne

Cette station par lagunage comprend trois lagunes : 2 lagunes pour l'épuration des eaux usées et une 3ème pour le stockage de l'eau.

Un tel système de traitement des eaux usées permet une économie d'eau importante (évaluée à 50 000 m3 d'eau par an) ainsi que la résorption de toute pollution aux nitrates. En effet, après épuration dans les lagunes, l'eau est filtrée et enfin utilisée pour l'irrigation de cultures de raisins de table et d'oliviers localisées autour des lagunes, le sol jouant alors son rôle de filtre : certains éléments polluants (nitrates, phosphates) sont ainsi recyclés par les cultures.

En coopération avec l'écosite de Mèze, la commune a mis en place une station d'épuration par lagunage (avec 2 lagunes pour l'épuration des eaux usées et une 3ème pour le stockage de l'eau).

Après épuration dans les lagunes, l'eau est filtrée et enfin utilisée pour l'irrigation de cultures de raisins de table et d'oliviers localisées autour des lagunes, le sol jouant alors son rôle de filtre.

Ce dispositif permet une économie de 50 000 m3 d'eau par an, certains éléments polluants (nitrates, phosphates) sont recyclés par les cultures, l'objectif étant le zéro pollution.

c) Eaux pluviales

Le département de l'Hérault soumis au climat méditerranéen connaît de fortes pluies sur un laps de temps très court, entraînant un ruissellement important. Afin de ne pas aggraver cette situation la commune de Murviel les Montpellier s'engage à compenser toute nouvelle imperméabilisation (parking, lotissement, ...) par la réalisation de bassins de rétention des eaux pluviales. Ceci afin de respecter les prescriptions de la préfecture de l'Hérault.

La mise en place de ces bassins de régulation est un des objectifs du PADD en vue de se prémunir des risques inondations.

La M.I.S.E. (mission inter services de l'eau) de l'Hérault a conduit une réflexion en vue d'optimiser les choix techniques et la qualité de réalisation de ces ouvrage en rappelant certaines recommandations.

En particulier, il convient de favoriser le regroupement des ouvrages, leur intégration paysagère, la sécurité et leur maintenance.

2.5 Les nuisances

a) Les nuisances sonores

Les infrastructures routières constituent les principales sources de bruit de la commune. Les autres sources, à l'écart des voiries, sont les sources domestiques (chiens, tondeuses...) et agricoles (tracteurs...).

Aucune donnée n'est disponible pour la commune. Il semble cependant que le contexte rural et villageois de Murviel-lès-Montpellier permette d'affirmer que les nuisances sonores sont tout à fait négligeables, voire insignifiantes.

b) La qualité de l'air

Rappel du cadre général et réglementaire :

Au sens de la loi du 30 décembre 1996 sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie, est considérée comme pollution atmosphérique « l'introduction par l'homme, directement ou indirectement dans l'atmosphère et les espaces clos, de substance ayant des conséquences préjudiciables de nature à mettre en danger la santé humaine, à nuire aux ressources biologiques et aux écosystèmes, à influer sur les changements climatiques, à détériorer les biens matériels, à provoquer des nuisances olfactives excessives ».

La circulation automobile constitue la principale source de pollution rencontrée au droit du territoire communal. Aucune donnée n'est disponible pour la commune. Par ailleurs, les quantités de polluants, émises par le chauffage des bâtiments d'habitation ou d'activités dépendent du mode de chauffage (électricité, fuel, gaz, charbon, bois) et sont difficilement quantifiables.

Compte tenu du contexte général de Murviel-lès-Montpellier, du nombre très faible de véhicules circulant sur la commune, de son étendue et du caractère très naturel ou rural de son territoire, la qualité de l'air ne semble pas susceptible d'être altérée.

c) Les risques technologiques

La commune n'est concernée par aucun risque technologique, qu'il soit industriel, lié au transport de matières dangereuses ou à des canalisations à risques.

2.6 Les déchets

Le problème des déchets est un problème important et difficile de notre société industrielle de consommation. Dans un objectif de meilleure gestion des déchets le département de l'Hérault à mis en place un plan départemental d'élimination des déchets ménagés et assimilés. Les priorités de ce plan étant le développement des collectes sélectives d'emballages recyclables. Le département a la volonté d'organiser les transferts et le transport des déchets. La recherche d'au moins un site d'enfouissement de déchets ultimes est à l'étude. L'amélioration des rendements des collectes sélectives et de valorisations matière et organique passera par le développement de la communication.

La commune s'est engagée à poursuivre une politique de recyclage de tout ce qui peut l'être (verre, plastique, métaux, huiles, matières organiques végétales), et d'incinération de ce qui n'a pas pu être recyclé.

La mini-déchetterie de Murviel lès Montpellier a ouvert ses portes le 25 avril 1994 et parallèlement la décharge de Murviel a fermé les siennes, deux semaines après, soit le 9 mai 1994. Depuis ce jour tout dépôt est strictement interdit sous peine d'amende (arrêté municipal du 11 mars 1994). La déchetterie, facile d'accès, est aménagée et clôturée avec une haie d'arbres.

Un tri rapide, effectué sur place par les usagers, rend possible la récupération pour une valorisation ultérieure de certains matériaux (ferrailles, plastiques, gravats, végétaux, cartons...), plusieurs bennes permettent ce tri.

Depuis janvier 2002 la déchetterie est gérée par la Communauté d'Agglomération. En effet le traitement des ordures ménagères est à la charge de la Communauté d'Agglomération dans le cadre de ses compétences.

En ce qui concerne la collecte des ordures ménagères, elle est à la charge du SIVOM Vène et Mosson dans le cadre de ses compétences déléguées.

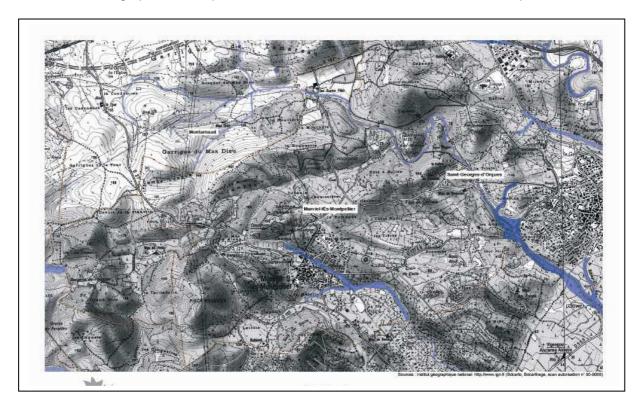
2.7 Les risques naturels

a) Les risques inondations

Le principal risque naturel lié à l'eau sur la commune est le risque d'inondation inhérent au ruisseau de la Fontaine (ou ruisseau de St Ouyres).

En effet, son bassin versant, d'une superficie inférieure à 1 km², est essentiellement en secteur urbain : lors d'épisodes de forte pluviosité, ce ruisseau se met très rapidement en charge et ses crues sont de type torrentiel, d'une durée inférieure au quart d'heure et de forte amplitude. Pour preuve, les inondations et coulées de boue du 19 septembre 1989 ont motivé un arrêté de catastrophe naturelle.

Des inondations et coulées de boue se sont produites en particulier le 19 septembre 1989, le 11 et 12 décembre 2002 et le 22 septembre 2003. Elles ont fait l'objet d'un arrêté de catastrophe naturelle par ruissellement et coulée de boue.



Cartographies du risque inondations sur la commune de Murviel les Montpellier

Source: DIREN

Par arrêté préfectoral en date du 12 Octobre 2000 la commune de Murvièl-les-Montpellier est concernée par un Plan de Prévention des Risques d'Inondation approuvé le 8 Mars 2002.

Le plan de Prévention des Risques Naturels qui vaut Servitude d'Utilité Publique comporte les documents suivants :

- un rapport de présentation
- un règlement
- des plans de zonage
- des pièces annexes : carte d'aléa et d'informations diverses.

Deux types de zones sont reportés sur les carte de zonage au 1/5000ème :

> Sont classées en zone rouge R :

- Les zones non urbanisées qui correspondent soit :
- à une zone de fort écoulement où les hauteurs d'eau sont supérieures à 0,50 mètres ou les vitesses supérieures à 0,50 mètres/seconde sur les secteurs modélisés.
- à une définition géomorphologique, pour les secteurs sans enjeu,
- à une bande non aedificandi de part et d'autres des cours d'eau non étudiés.
- à des zones d'expansion de crues, non urbanisées qu'il faut absolument préserver afin de laisser le libre écoulement des eaux de crue et de maintenir libres les parties du champ d'inondation qui participent à l'écrêtement naturel des crues. Toute urbanisation y est interdite.

L'objectif du règlement dans cette zone est de permettre l'entretien et la gestion des bâtiments et activités existants, mais sous la stricte condition de ne pas aggraver la situation actuelle. Dans cette zone, aucune utilisation ou occupation nouvelle du sol n'est autorisée de façon à ne pas aggraver les conséquences d'une crue.

- Les zones inondables naturelles, non urbanisées sont:
- Le champ d'inondation du Lassédéron défini par géomorphologie.
- Une bande non aedificandi de 20 mètres de part et d'autre de l'axe du ruisseau de la Vertoublane.
- Une bande non aedificandi de 10 mètres de part et d'autre de l'axe du ruisseau de la Fontaine ou de St Ouyres.
- Une bande non aedificandi de 10 mètres de part et d'autre du ruisseau de Redin.
- ➤ Sont classées en zone Bleue BU: les zones urbanisées définies selon les critères précédents, ou lorsqu'il s'agit d'un risque d'inondation lié au ruissellement pluvial urbain. Il est procédé à un zonage du risque se traduisant par deux types de zones définies sur le territoire de la commune:Bp-R.
 - Les zones Bleue Bp :

Les parcelles situées à l'amont du ruisseau de la Fontaine, susceptibles de subie des désordres liées au ruissellement pluvial en cas de précipitations localisées

importantes. Dans ce secteur, en l'absence de lit naturel, le réseau de collecte des eaux de ruissellement doit être adapté et redimensionné pour éviter tout débordement, y compris pour la crue centennale.

Toute construction sur ce secteur ne sera autorisée qu'après réalisation du re-calibrage et du reconditionnement du ruisseau de la Fontaine sur la traversée de la zone, conformément à l'étude réalisée par le bureau d'études STUCKY en Août 2001.

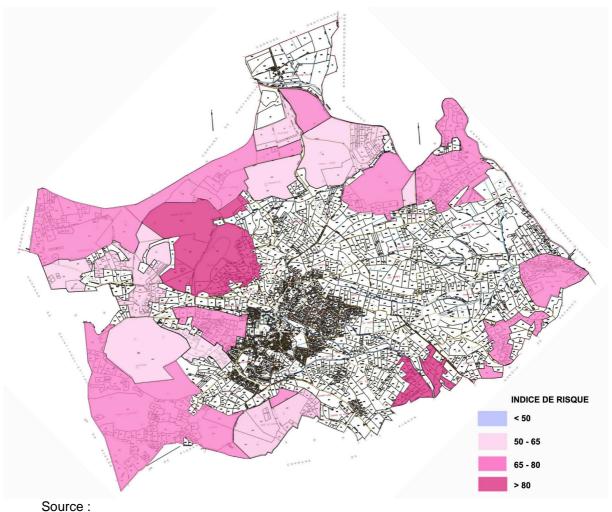
Aujourd'hui, afin de se prémunir des risques inondations, la commune a fait le choix de classer le champ d'inondation du ruisseau de la Fontaine en zone N du PLU. Grace à ce classement, le secteur est protégé car toutes les constructions y sont interdites de façon à préserver les habitants de Murviel lès Montpellier. Seuls les aménagements publics seront autorisés sous réserve du respect du PPRI.

Par ailleurs, conformément aux prescriptions de la Préfecture de l'Hérault, la commune de Murviel-lès-Montpellier s'est engagée à compenser toute nouvelle imperméabilisation des sols liées aux extensions urbaines futures (lotissement, parking, etc.) par la réalisation de bassins de rétention des eaux pluviales.

b) Les risques incendies et feu de forêts

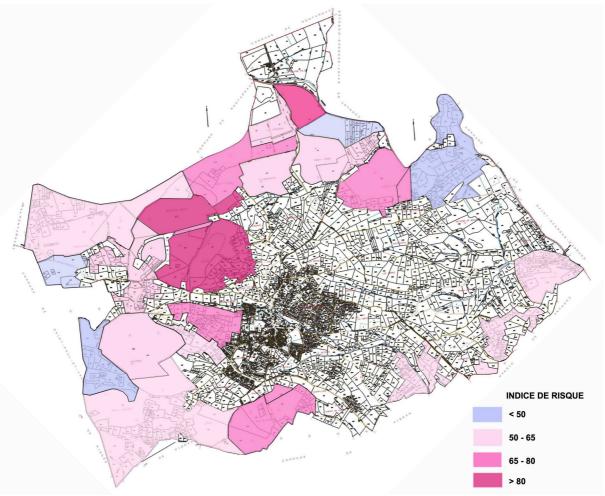
La richesse et la diversité des espaces naturels de la commune de Murviel-lès-Montpellier, où cohabitent comme nous l'avons vu ci-avant agriculture, élevage et loisirs, entraînent des risques d'incendies importants, notamment dans les secteurs situés au nord et au nord-ouest du territoire.

> Les risques « NATUREL » :



Réalisation : Araume

> Les risques « Humain » :



Source : Réalisation : Araume

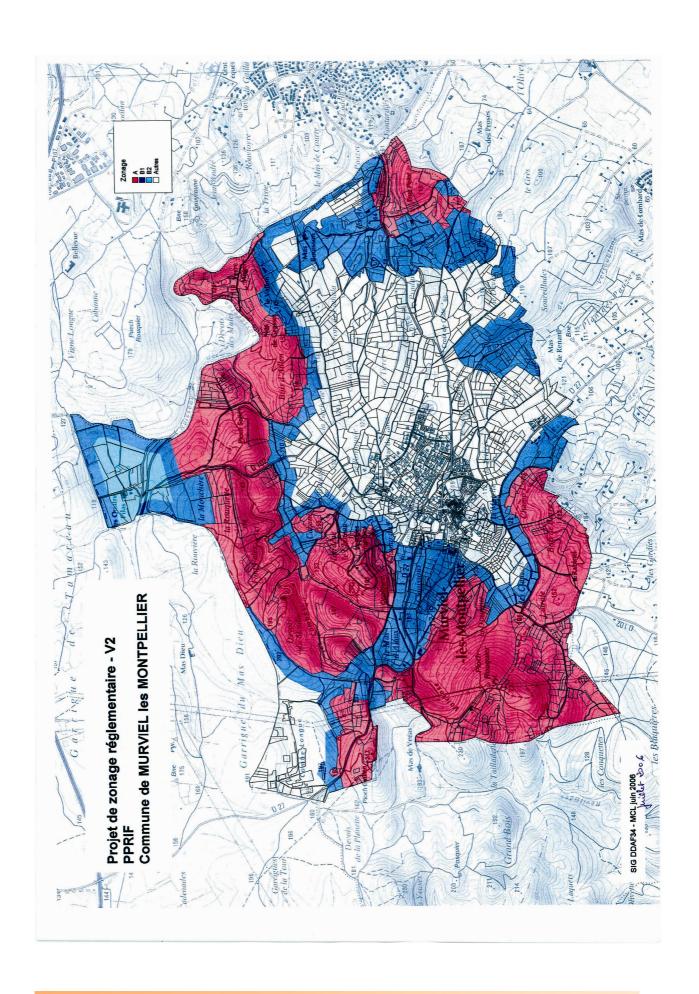
Le S.I.V.O.M. Vène et Mosson a élaboré des études sur les risques incendies des communes adhérentes comme Murviel lès Montpellier qui ont permis de cartographier les risques humains et naturels selon un indice de risques.

Aujourd'hui la commune est concernée par un plan de prévention des risques incendies et feu de forêts. Ce document a été approuvé le 30 janvier 2008 par le préfet de l'Hérault.

L'importance que revêtent les pratiques et usages de ces espaces et leur valeur écologique et patrimoniale ont suggéré depuis longtemps déjà à la commune une politique dynamique en matière de prévention et de défense, notamment par la maîtrise de l'embroussaillement (mécanique et/ou agropastorale) et par la mise en œuvre d'actions ponctuelles d'aménagement (pistes D.F.C.I., mise en culture de vignes, etc.).

Suite aux rencontres avec la préfecture une zone sensible a été identifiée en bordure ouest du village Cette zone est matérialisée sur le plan d zonage. Sur cette zone :

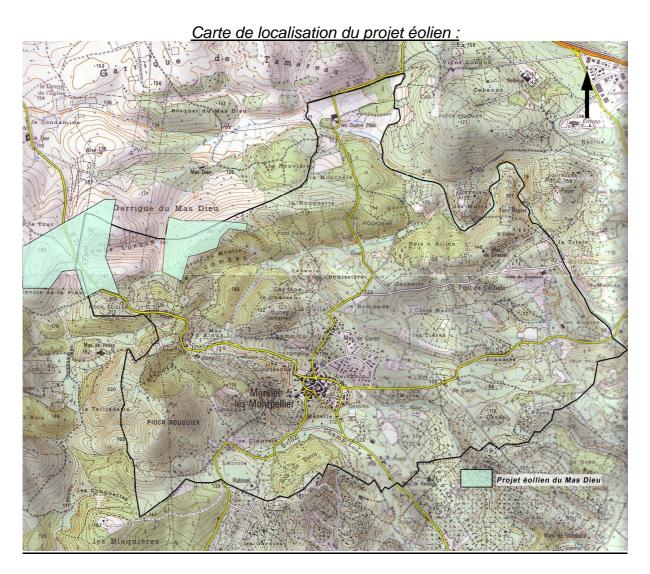
- la commune s'engage à débroussailler
- la commune s'engage à respecter et à mettre en place un réseau hydrant
- la commune s'engage à organiser des points de retournement pour les secours...



2.8 Le développement durable et les énergies renouvelables:

La montée en puissance des énergies renouvelables s'inscrit dans la démarche du développement durable, nouvelle stratégies qui vise à permettre un développement, tant qu'économique que social, sans hypothéquer les capacités de croissance et de bien-être des générations futurs.

Aujourd'hui la commune de Murviel les Montpellier a la volonté de s'inscrire dans cette démarche de développement durable en offrant une possibilité d'implantation d'éoliennes sur une zone à proximité du Mas Dieu.



Réalisation : Araume

Source : Bureau d'étude Ventura

3^{ème} PARTIE : LES ENJEUX DE L'ELABORATION DU PLU

3ème PARTIE: LES ENJEUX DE L'ÉLABORATION DU P.L.U

Le Plan Local d'Urbanisme à pour objectif de définir les enjeux et l'avenir de la commune. C'est un projet collectif, et non une somme de projets individuels. A ce titre, il doit être conforme aux articles L.110 et L. 121-1 du Code de l'Urbanisme.

L.110:

« Le territoire français est le patrimoine commun de la nation. Chaque collectivité publique en est le gestionnaire et le garant dans le cadre de ses compétences. Afin d'aménager le cadre de vie, d'assurer sans discrimination aux populations résidentes et futures des conditions d'habitat, d'emploi, de services et de transports répondant à la diversité de ses besoins et de ses ressources, de gérer le sol de façon économe, d'assurer la protection des milieux naturels et des paysages ainsi que la sécurité et la salubrité publiques et de promouvoir l'équilibre entre les populations résidant dans les zones urbaines et rurales et de rationaliser la demande de déplacements, les collectivités publiques harmonisent, dans le respect réciproque de leur autonomie, leurs prévisions et leurs décisions d'utilisation de l'espace. »

L.121-1:

« Les schémas de cohérence territoriale, les plans locaux d'urbanisme et les cartes communales déterminent les conditions permettant d'assurer :

1° L'équilibre entre le renouvellement urbain, un développement maîtrisé, le développement de l'espace rural, d'une part, et la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières et la protection des espaces naturels et des paysages, d'autre part, en respectant les objectifs du développement durable ;

2°La diversité des fonctions urbaines et la mixit é sociale dans l'habitat urbain et dans l'habitat rural, en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction, sans discrimination, des besoins présents et futurs en matière d'habitat, d'activités économiques, notamment commerciales, d'activités sportives ou culturelles et d'intérêt général ainsi que d'équipements publics, en tenant compte en particulier de l'équilibre entre emploi et habitat que des moyens de transport et de la gestion des eaux ;

3° Une utilisation économe et équilibrée des espaces naturels, urbains, périurbains et ruraux, la maîtrise des besoins de déplacement et de la circulation automobile, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous sol, des écosystèmes, des espaces verts, des milieux sites et paysages naturels ou urbains, la réduction des risques naturels prévisibles, des risques technologique, des pollutions et des nuisances de toute nature. »

L.111-1-1:

Les plans locaux d'urbanisme, les cartes communales ou les documents en tenant lieu doivent être compatibles avec les orientations des schémas de cohérence territoriale et des schémas de secteur.

Au vue de ce cadre législatif, la commune de Murviel les Montpellier à définit plusieurs enjeux à l'échelle du territoire communal, développer dans le Plan d'Aménagement et de Développement Durable.

3.1 Le Schéma de Cohérence Territoriale et ses objectifs

Le SCOT de l'agglomération de Montpellier s'inscrit dans une démarche axée sur trois valeurs essentielles :

valeur environnementale : préserver le capital Nature ce qui se traduit par :

- Révéler les espaces d'intérêt public
- Respecter le patrimoine commun
- Promouvoir les solidarités territoriales

valeur sociale : promouvoir une ville de proximité ce qui se traduit par :

- Promouvoir la ville de proximité
- Conforter les pôles villageois
- Rapprocher les fonctions urbaines

valeur économique : intensifier le développement économique et économiser l'espace ce qui se traduit par :

- Intensifier le développement
- Valoriser le capital foncier
- « Menager » le territoire

Le SCOT veut bâtir un véritable projet urbain qui se fonde sur la mise en évidence et le croisement d'une géographie, d'une dynamique et d'une volonté :

la géographie de l'armature des espaces naturels et agricoles, la dynamique de l'armature des réseaux, notamment de transports publics, la volonté d'intensifier et de hiérarchiser les développements urbains.

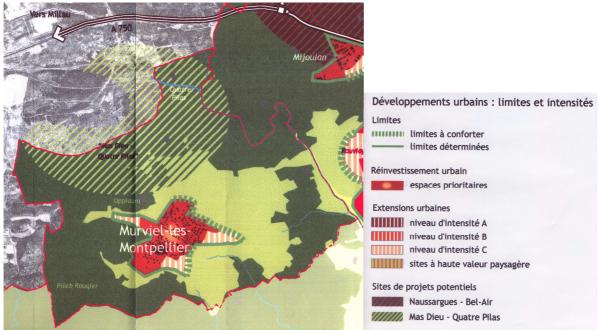
Des sites stratégiques ont été identifiés. La commune de Murviel est concernée par le site du Mas Dieu- Quatre Pilas souhaitant accueillir le projet culturel, scientifique et environnemental d'écoparc. Ce projet est l'un des projets phares de la commune il fait l'objet d'un développement particulier du PADD englobant des objectifs de développement durable, de structuration de paysages agricoles et de développement économico touristique.

Sur la commune de Murviel, le SCOT préconise de valoriser les grandes continuités écologiques et paysagères qui constituent l'identité du site et particulièrement les points hauts : Pioch Rouquier et l'Oppidum.

La protection des qualités paysagères est l'une des approches qui a guidé la réflexion développée dans le PADD.

Le SCOT préconise de renouer avec la compacité des formes villageoises et à ce titre localise des espaces d'extension urbaine potentiels.

Les potentialités d'extension proposées par le SCOT pour Muriel sont indiquées cidessous :



Extrait du plan de secteur Piémonts et Garrigues SCOT de la communauté d'Agglomération de Montpellier

Les zones de développements urbains proposés ont été respectées et affinées dans le PLU.

A l'entrée, route de Pignan le PADD a définit une potentialité de quelques parcelles permettant une extension très mesurée – en dentelle- pour conforter le bâti actuel. (Zone AUb- La Matelle) Ce travail « à la parcelle » accompagne et termine l'aménagement de Rouvière Longue. La commune a mis en avant la nécessité de préserver le cône de vision exceptionnelle sur le village depuis la route de Pignan plutôt qu'une implantation massive. Elle n'a pas souhaité utiliser l'ensemble de la zone proposée afin de préserver l'entité paysagère et l'image symbolique du clocher.

A l'entrée, route de Saint Georges d'Orques, la zone d'extension urbaine prévue a été respectée. Elle englobe de plus un projet ultérieur (Zone AUb1) repris par les

Orientations d'Aménagement.qui permettra de conforter les limites comme indiquées dans le schéma du SCOT.

A l'entrée, le long de la Départementale 27 (vers saint Paul et Valemalle) des zones d'extensions sont proposées par le SCOT dans le secteur du mas des Oliviers. Le PLU propose des zones accueillant de nouvelles constructions (Zone AUb- et Ub1) sous la forme d'aménagement cohérent. Il s'agit là d'accompagner une entrée encore très peu investie par le bâti laissant une large place au végétal et de préserver le fond de vallée qui dégage une vue plongeante sur la plaine et vers le littoral.

A l'entrée route de Bel Air, le SCOT indique une limite déterminée qui sépare le cadre bâti de l'espace de l'oppidum, matérialisé en N1 par le zonage PLU. C'est en arrière de bâti après le Mas de Garenc que le SCOT indique des limites à conforter. Le PLU par la création de la Zone AUb1 se propose d'y remédier en créant un espace urbain cohérent qui termine le village et accompagne l'entrée de ville.

De façon générale le principe de compacité villageoise prôné par le SCOT a été suivi et organisé notamment par la possibilité de densification en zone Ub pavillonnaire.

3.2 Les enjeux environnementaux du territoire communal

L'étude environnementale, permet d'affirmer que les sensibilités et des contraintes environnementales relatives à la commune de Murviel-lès-Montpellier sont directement liées à son contexte géomorphologique,

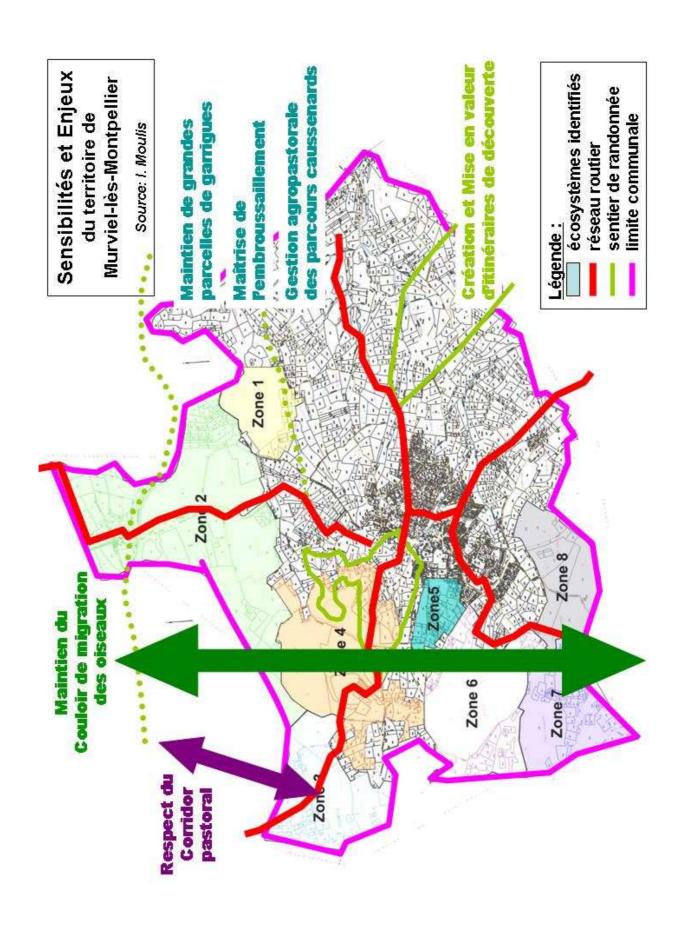
Si la nature karstique de son territoire explique notamment la mosaïque de milieux remarquables favorables à une différenciation d'écosystèmes naturels, elle induit également des sensibilités en terme d'eaux souterraines et des risques d'inondations par ruissellement d'eaux pluviales.

La grande richesse, l'étendue et la diversité des espaces naturels de la commune offrent le développement d'écosystèmes méditerranéens, notamment de type « garrigue » et « pelouse steppique » dont la valeur patrimoniale dépend cependant directement du maintien de pratiques pastorales et/ou agropastorales. La préservation des qualités et des potentialités écologiques et paysagères de la plupart des écosystèmes remarquables de la commune doit nécessairement passer par une gestion adéquate des dynamiques de végétation et par la maîtrise de l'embroussaillement, qui imposent de maintenir des usages traditionnels de ces terres caussenardes : pâturage sur parcours, etc.

Par la qualité de son cadre de vie et de loisirs, par sa proximité de la capitale régionale et par la pression démographique et urbanistique actuelle, la commune de

Murviel-lès-Montpellier doit s'attacher à préserver ses spécificités paysagères, environnementales et humaines. Ceci passe notamment par la mise en découverte de certains éléments à forte valeur patrimoniale, notamment par l'entretien de cheminements et sentiers existants et par la création de nouveaux itinéraires de randonnée ou promenade.

	SENSIBILITES	ENJEUX ET OBJECTIFS
MILIEU PHYSIQUE	 ✓ Sensibilité et vulnérabilité des eaux souterraines ✓ Inondations - eaux pluviales 	 Protection des captages Bassins de rétention des eaux pluviales
MILIEU NATUREL	 ✓ Boisements remarquables (garrigue méditerranéenne) ✓ Pelouses pâturées ✓ Espaces boisés classés ✓ Couloir migratoire ✓ Corridor pastoral ✓ Risques d'incendies 	 Préservation de grandes parcelles de garrigue Gestion pastorale adéquate Plan de gestion pour le renouvellement des sujets Maintien et préservation Respect du corridor Maîtrise de l'embroussaillement Gestion agropastorale
MILIEU HUMAIN	✓ Chemins piétonniers	 Entretien et valorisation des sentiers existants Création de nouveaux itinéraires de découverte



3.3 Les grandes lignes du Plan d'Aménagement et de Développement Durable

Les évolutions démographiques et économiques de la commune de Murvièl les Montpellier sont de nature à transformer radicalement le caractère physique, et les spécificités de la commune. L'équilibre socioprofessionnel de la commune pourrait en être affecté, son développement spatial également perturbé, ses équipements publics sollicités dans des directions plus ou moins prévisibles.

Ces évolutions nécessitent donc un encadrement attentif pour éviter toute dénaturation du caractère villageois particulier de Murviel lès Montpellier.

Ainsi le P.A.D.D.(Plan d'Aménagement et de Développement Durable) définit, dans le respect du principe d'équilibre, les orientations d'urbanisme et d'aménagements retenus par la commune. Ceci en vue de favoriser le développement économique et social et de préserver l'environnement de Murviel lès Montpellier.

Les enjeux territoriaux définis dans le P.A.D.D. se déclinent en cinq axes de réflexion :

➤ En tout premier lieu, le diagnostic et l'état actuel de l'environnement, sur la commune de l'environnement ont mis en évidence des qualités paysagères indéniables et une richesse floristique et faunistique. La commune souhaite les préserver et les mettre en valeur.

Il convient donc de mettre en place <u>des mesures conservatoires des</u> <u>territoires et des paysages.</u>

Ces actions par delà leur caractère conservatoire sont autant d'attitudes stratégiques qui permettront de promouvoir un tourisme vert, soucieux d'environnement de qualité et d'écologie en général, de conserver les paysages de Murviel lès Montpellier: zones agricoles, ripisylves, oppidum, zones boisées ...

Cet héritage paysager important, est l'une des caractéristiques constitutives de la commune; il sous tend l'action sous plusieurs formes :

- Par une organisation des espaces urbains paysagers que l'on perçoit des entrées de ville ;
- En développant les aménagements sur les berges du ruisseau de la Fontaine Romaine :
- Par une mise en valeur des ripisylves naturelles des petites vallées de la commune

- En constituant un ensemble bâti avec les nouvelles constructions, ceci dans le but de préserver les qualités paysagère de la commune que l'on a en arrivant par le Sud, l'Est et l'Ouest de Murviel les Montpellier ;
- En favorisant la protection d'un paysage urbain continu et dense et en contenant le développement de l'habitat et de ses constructions au sein de l'espace homogène déjà urbanisé;
- En intégrant dans la prévention des risques inondation des modifications des réseaux et en mettant en place des bassins de régulation.
- ➤ En second lieu, l'agglomération montpelliéraine qui voit l'arrivée d'une population nombreuse nécessite d'engager un développement prospectif de la maîtrise urbaine mettant en avant une gestion économe du foncier. Celle ci se base à Murviel les Montpellier sur les actions suivantes :
 - Par un rééquilibrage du village en organisant des implantations nouvelles afin de limiter son déséquilibre territorial, les équipements du centre seront situés à une distance permettant une desserte harmonieuse et efficace pour tous (piétons, famille, personnes âgés...);
 - Par une consommation foncière restreinte au profit d'une densification afin de mieux maîtriser les dépenses et de promouvoir un développement durable maîtrisé;
 - En organisant une maîtrise de la spéculation foncière par les outils Z.A.C et P.A.E;
 - En organisant les centralités autour des équipements existants afin de jouer un rôle de catalyseur social et de lieu de rencontre ;
- ➤ En troisième lieu, une réflexion autour des transports et des déplacements a permis de mettre en place les mesures suivantes :
 - Un aménagement de parcours privilégiés permettant de tisser des liens entre les différentes centralités.
 - Une politique visant à redonner une place aux moyens de transport doux tels que vélos et piétons, approprié aux modes de fonctionnement villageois.
 - La mise en place de parkings de dissuasion utilisant toutes les possibilités du territoire à proximité du centre à la disposition des automobilistes.
 - La mise en place d'un plan de circulation établi à toutes les parties du village.

➤ En quatrième lieu, la volonté municipale de mettre en place une politique d'équilibre social, passe par le maintien d'une mixité sociale afin d'éviter l'exclusion des groupes sociaux. Cela se matérialise par la création d'équipements répondants aux besoins de la population résidante.

A ce titre la création de 25% de logements sociaux prévus au PLH sera respectée.

- ➤ En dernier lieu, le développement économique de la commune étant lié à son développement urbain, celui-ci se traduit :
 - Par la mise en place d'une zone d'activité économique située sur la zone du Mas Dieu afin de permettre l'implantation d'entreprises non polluantes engagées dans une volonté éthique de production et de commercialisation;
 - En favorisant le tourisme vert écologique soucieux d'environnements de qualité ;
 - En valorisant les productions vinicoles et agricoles de la commune ;
 - Par une prise en compte des nouvelles énergies renouvelables tel que les éoliennes en offrant une possibilité d'implantation sur la zone du Mas Dieu.

3.4 Les choix retenus pour délimiter les zones

Les zones urbaines : U

Ce sont des zones déjà bâties et desservies par les réseaux publics. Selon l'article R123-5 peuvent être classés en **zone urbaine**, les secteurs déjà urbanisés et les secteurs où les équipements publics existants ou en cours de réalisation ont une capacité suffisante pour desservir les constructions à implanter. Elles correspondent essentiellement aux zones préalablement construites (zone UA, UC, UD) et IV NA (zone artisanale qui s'est bâtie depuis la dernière modification du POS).

Deux types de **zone U** sont définis sur la commune :

Ua: Il s'agit d'une zone urbaine constituant le centre de l'agglomération. Elle comprend essentiellement de l'habitat, des services et activités diverses. Les constructions, anciennes pour la plupart, sont édifiées en ordre continu. La zone Ua correspond à l'ancienne zone UA de l'ancien POS. La superficie de cette zone est la même que l'ancien POS : 2,77 hectares

Les principaux objectifs sont :

- La valorisation et la protection du patrimoine architectural et paysager du centre ancien.
- La protection et la mise en valeur du champ de visibilité de l'église. Le champ de visibilité de l'église comprend tout immeuble, nu ou bâti, visible depuis l'église ou en même temps qu'elle dans un périmètre n'excédant pas 500 mètres (loi du 31-12-1913 art. 1,3).
- Favoriser une mixité urbaine (habitat individuel, équipements de proximité et activités).

Ub : Il s'agit d'une zone d'habitation à faible densité composée essentiellement d'habitat individuel réalisé isolément ou dans le cadre d'un lotissement, d'équipements publics, services, artisanat. Cette zone est située en prolongement du centre ancien. Cette zone correspond à l'ancienne zone UD du POS

Les principaux objectifs sont :

- Mixité urbaine (habitat, équipements de proximité et activités).
- Densification de la zone Ub et Ub1 en continuité du centre ancien pour permettre une homogénéité paysagère avec celui-ci.

Les zones urbanisables : AU

Ce sont des zones destinées à être ouvertes à l'urbanisation. Selon l'article R 123-6 peuvent être classés en **zone à urbaniser**, les secteurs à caractère naturel de la commune destinés à être ouverts à l'urbanisation.

Trois types de zone AU sont définis sur la commune :

AUb: Il s'agit d'une zone non équipée destinée à l'urbanisation future. Elle englobe un secteur **AUb1** qui sera urbanisé qu'à la faveur de la réalisation de réseaux publics et de voies d'accès d'une capacité suffisante pour un aménagement cohérent de la zone.

Sur la route de Pignan à la Matelle, cette zone permettra un accompagnement ponctuel du bâti existant tout en préservant les qualités paysagères de l'ensemble sans mettre en péril le cône de vision dégagé depuis l'entrée sur le village

Sur le secteur des « Clapissous » , en limite actuelle du village, cette zone permettra le traitement ponctuel d'un ensemble regroupé entre le bois au nord et les constructions actuelles est et sud. Cette zone est sensible car elle est en limite du périmètre concerné par le futur PPRIF

AUb1:.

Les principaux objectifs sont :

- Planifier et budgéter les investissements en matière d'équipements et de réseaux engendrés par l'arrivée de nouvelles populations.
- Contribuer à une meilleure anticipation de l'urbanisation future dans le respect de compatibilité des zones d'extension proposées par le SCOT.

Cette future zone d'urbanisation va permettre la constitution d'une entrée cohérente du village au Sud/Est afin d'accompagner la présence de la déchetterie et d'accompagner l'habitat diffus qu'elle jouxte.

Sur la route de « Bel Air », la futur urbanisation confortera et accompagnera le bâti déjà présent avec une opération de densification.

Sur l'ensemble de la zone la mixité sociale sera renforcée par la présence d'habitat collectif et d'habitat social sous diverses formes.

Cette zone sera urbanisée en tenant compte des possibilités et des contraintes liées au captage de l'eau potable et aux eaux usées.

AUd : Il s'agit d'une zone, non équipée, destinée à l'implantation d'équipements communaux. Le principal objectif étant la mise en valeur d'équipements pour la commune. Cette zone a déjà fait l'objet d'une étude lors de la révision simplifiée de septembre 2005

AUe: il c'aqit d'une zone destinée à l'implantation d'activités essentiellement artisanales et commerciales, offrant la possibilité aux artisans, commerçants de s'implanter. L'objectif étant de mettre en valeur une zone d'activité pour la commune. Cette zone correspond à l'ancienne ∠one IV NA du POS. Elle est re-calibrée au regard des demandes limitrophes d'implantation d'activité d'artisans. Elle est réduite dans sa partie Nord d'une surface de 1,7 ha, et augmentée sur la limite Est de la parcelle n'646 d'une surface de 1ha15. La zone présente déjà sur son emprise précédente des bâtiments. Elle n'est pas raccordée au réseau d'assamissement.

Les zones agricoles : A

Selon l'article R123-7 peuvent être classées en zone agricole les secteurs de la commune, équipés ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles.

Il s'agit d'une zone de richesse économique dans laquelle les terrains doivent être réservés à l'exploitation agricole, l'élevage, l'exploitation des ressources du sous-sol ou de la forêt.

Les principaux objectifs sont :

- Protéger et mettre en valeur le potentiel agronomique, biologique, économique et naturel de cette zone.
- La valorisation du label A.O.C. qui couvre une majorité du territoire communal.

Cette zone correspondant à l'ancienne zone NCn est agrandit : les terrains rajoutés sont déjà plantés et cultivés.

Les zones naturelles et forestières : N

Selon l'article R 123-8 peuvent être classés en **zone naturelle et forestière** les secteurs de la commune, équipés ou non, à protéger en raison de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt, notamment du point de vue de l'esthétique, historique ou écologique, soit de l'existence d'une exploitation forestière, soit de leur caractère d'espaces naturels.

La zone N (ancienne NDn) correspond à la zone de protection du site naturel comprenant des boisements. Elle couvre des sites délimités par l'espace Natura 2000 et ZNIEFF.

Elle couvre également des zones très restreintes qui correspondent à un bâti isolé représentant un patrimoine construit qu'il convient de préserver dans le respect de son image originelle. Ces lieux permettent d'accueillir et de consolider l'habitat existant ou potentiel; de donner un second souffle à des éléments constitutifs du paysage agraire de la commune qui risqueraient de tomber en ruine.

Les parcelles concernées sont :

Métairie de Bouisson : 828 (en partie), section A

Terre Megère : 752 (en partie), 778 (en partie), section A Les Angles : 847 (en partie), 849 (en partie), section A

Les pins : 1076 (en partie), section A Prose : 987 (en partie), section A La Morte : 492 (en partie), section A

Les ifs: 2006, section A

Le mas d'Alau: 530, section B

En ce qui concerne la zone N située à l'Est de la commune, elle sera augmentée afin d'obtenir une délimitation parcellaire.

La zone **N 1** englobe la zone de protection de l'ensemble du site de l'oppidum, dans laquelle toute construction non liée à l'exploitation du site archéologique est interdite.

Les principaux objectifs sont :

- Assurer la sauvegarde de sites naturels, coupures d'urbanisations, paysages ou écosystèmes,
- Assurer la protection contre les risques naturels et les nuisances.
- Assurer la protection du site archéologique de l'oppidum

N2 : Cette zone est destinée au lagunage

N Dédiée: Cette zone, non équipée, est destinée à l'urbanisation touristique future dans le cadre de la création d'un éco-parc. Cependant par anticipation sur la réalisation par la commune des équipements publics, ces équipements touristiques peuvent être réalisés sous certaines conditions.

Les principaux objectifs sont :

- Permettre une meilleure anticipation de l'urbanisation future.
- Contribuer à un meilleur développement touristique de la commune.

Cette zone crée sur l'ancienne zone NCn (agricole) constitue le projet d'implantation de la mairie d'un parc des découvertes associé au projet d'éco parc intercommunal après plusieurs années de réflexion. Ce projet est inscrit dans les objectifs du SCOT de l'agglomération de Montpellier.

Cette zone est couverte par un périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles (PAEN) en cours d'élaboration par le département.

3.5 Les principes du règlement

a) Les vocations des zones :

Les articles 1 et 2 du règlement limitent les types d'occupations du sol des différentes zones du PLU.

Zone U :

- Le secteur **Ua** a pour principal objectif de favoriser une mixité urbaine. Cette volonté municipale se caractérise par l'autorisation de toutes constructions à usage d'habitations, de commerces, de services, de bureaux et d'activités non soumises à la législation pour la protection de l'environnement.
- Les secteurs **Ub** et **Ub1** se caractérisent aussi par cette volonté de favoriser la mixité de fonctions.

Zone AU :

En ce qui concerne le secteur AUb et particulièrement l'AUb1, son objectif principal est de planifier et budgéter les investissements en matière d'équipements et de réseaux engendrés par l'arrivée de nouvelle population. A ce titre l'ensemble du secteur se caractérise par l'admission de constructions à usage d'habitation, hôtelier, équipements collectifs, de commerces, d'artisanat, de bureaux et de services.

Dans ce secteur **AUb1** l'objectif de densité est de 20 logements à l'hectare. Cette zone accueillera des logements sociaux.

- L'objectif principal du secteur AUd étant de mettre en valeur une zone d'équipement pour la commune, la zone AUd se caractérise essentiellement par l'admission de toutes installations et constructions liées à la réalisation des équipements d'infrastructures.
- La zone **AUe** permettra de mettre en valeur une zone d'activités pour la commune.

· Zone A:

 Afin de protéger et mettre en valeur le potentiel agronomique, biologique, économique et naturel de cette zone, le règlement autorise les constructions à usage d'habitation ou bâtiments d'exploitations directement liées et nécessaire à l'exploitation agricole.

. Zone N:

- En vue de sauvegarder des sites naturels, des coupures d'urbanisation, les paysages ou les écosystèmes, d'assurer la protection contre les risques naturels ainsi que la protection du site archéologique de l'Oppidum; le règlement de la zone se traduit par l'admission d'équipements d'intérêts et d'utilité public et par l'interdiction dans le secteur N1 de toute construction non liée à l'exploitation du site archéologique.
- Afin de permettre une meilleure anticipation de l'urbanisation future et de contribuer à un meilleur développement touristique de la commune le secteur **N** dédiée à la création du projet éco parc ou assimilé. Il-se caractérise par l'admission de toutes constructions à usage hôtelier et d'équipements collectifs; tout en ayant un aménagement cohérent de la zone. Cette zone est sous l'emprise d'un PAEN.

b) Les critères nécessaires à la viabilisation des terrains :

Les articles **3**, **4** et **5** du règlement sont concernés par la viabilisation des terrains. Naturellement, seuls les secteurs viabilisés peuvent être ouverts à l'urbanisation, l'existence des réseaux d'adduction d'eau, d'assainissement, d'eaux pluviales, de téléphone et d'électricité étant nécessaire à l'obtention d'un permis de construire. La viabilisation des terrains est aussi fonction de l'accès et de la voirie du terrain. Entre autre les divisions de terrain doivent aboutir à créer des parcelles de formes simples et en aucun cas aboutir à des délaissés inconstructibles.

c) Les critères liés à l'instauration d'une trame urbaine cohérente :

En fonction de la localisation des constructions sur la commune, et dans le but de former une trame urbaine cohérente, les règles régissant la construction, articles 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13 et 14 du règlement sont très diversifiées.

Dans la zone Ua correspondant au centre ancien, l'alignement est obligatoire sauf lorsque le retrait permet de former une unité architectural avec les constructions avoisinantes. Les maisons ne doivent pas dépasser 8,50 mètres au faîtage et doivent être édifiées en ordre continu d'une limite latérale à l'autre sur une profondeur de 12 mètres à compter de l'alignement. Ces règles d'implantation des bâtiments dans la zone Ua permettent de garder une trame urbaine de centre de village.

Dans la zone Ub, les règles s'appliquant à l'implantation des constructions permettent de densifier la zone afin de trouver une forme urbaine en continuité du centre ancien. Cette nouvelle trame urbaine est rendue possible par une augmentation du COS (0,5 en Ub et 0,8 en Ub1), en permettant des alignements en bordure de voies ouvertes et en autorisant l'implantation des constructions en limites parcellaires.

d) Les périmètres et protections spécifiques au plan de zonage :

Les périmètres de protections se superposant au zonage du PLU sont :

- les espaces boisés classés. Les obligations liées à la préservation de ces espaces sont détaillées dans les annexes du règlement.
- le champ de visibilité de l'église St Jean.
- le site de l'Oppidum.

Les emplacements réservés présent sur la commune annoncent aussi une volonté d'acquisition par la collectivité en vue de réaliser des aménagements d'intérêts publics.

3.6 Estimation démographique

L'estimation de population pour 2010/2015 des annexes sanitaires fait apparaître une capacité d'accueil de population de 2 200 habitants. Toutefois des travaux d'extension du lagunage ont été prévus pour 2010 qui permettront d'augmenter la capacité initiale.

Ces prévisions prévoient une augmentation de 600 habitants par rapport à la population actuelle de 1 600 habitants.

Pour toutes les communes de l'agglomération, le PLH prévoit que 25 % des nouveaux logements produits seront des logements locatifs sociaux. La commune de Murviel entend respecter cet objectif dans le but de favoriser une mixité sociale

Capacité d'accueil estimée dans les différentes zones du PLU.

Zone concernée	Surface en ha	Nombre d'habitants	remarques
		supplémentaires estimés en 2010/2012	-
Ua	2.70	2	Très peu de réelles possibilités de densifications (tissus dense ancien)
Ub	58.64	20	Densification possible de la zone pavillonnaire existante ponctuellement. Quelques terrains libres
		150	
Ub1	8.80	0	
AUb	1.87	50	
AUb1	20.70	350	Calcul basé sur une densité de 20 logts/ha soit environ 60 habts/ha et sur une opération phrasée (1ere tranche)
AUe	2.03	8	
AUd	0.50	8	
A	454.86	0	
N dédiée	42.31	0	
N	364.57	5	
N1	42.20	0	
N2	12.10	0	
TOTAL		environ 600	

4ème PARTIE LES INCIDENCES DU PLU SUR L'ENVIRONNEMENT

4ème PARTIE: LES INCIDENCES DU PLU SUR L'ENVIRONNEMENT

4.1 Protection de l'environnement naturel :

L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme permettra une meilleure protection de l'environnement naturel comme le stipulent les prescriptions mentionnées à l'article L.121-1 du Code de l'Urbanisme :

- « La protection des espaces naturels et des paysages en respectant les objectifs du développement durable ».
- « La préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous sol, des écosystèmes, des espaces verts, des milieux sites et paysages naturels».
- « La réduction des risques naturels prévisibles, des risques technologique, des pollutions et des nuisances de toute nature ».

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable se veut respectueux et protecteur de l'environnement et des paysages de Murviel lès Montpellier. A ce titre le PADD met en place des mesures conservatoires des territoires et des paysages.

Il prescrit une organisation et une préservation des vues que l'on a du village et des paysages qu'il organise dans son environnement immédiat. En particulier l'organisation d'espaces paysagers que l'on perçoit des entrées de ville.

Le ruisseau de la Fontaine Romaine dans sa traversée du village est un élément structurant du paysage de la commune. A ce titre le PADD préconise l'amélioration de son caractère pittoresque en développant des aménagements sur les berges :

- Réaménagement d'éléments singuliers bâtis tels que : les jardins et les lavoirs, la fontaine romaine, la fontaine existante dans la friche inondable et ses accès.
- Plantations existantes ou à développer
- Promenades piétonnes continues permettant de relier la centralité des équipements stade, RPA, crèche à celles de la mairie et plus au sud est jusqu'à la route de Saint Georges d'Orques.

Les recommandations du PADD concernant la mise en valeur des ripisylves naturelles des petites vallées de la commune, permettront la mise en place de procédures de préservation de ces espaces. Ces procédures devront définir des

lieux d'accessibilité contrôlée, et mettre en place des protections en aval. Les espaces identifiés où il sera mis en place ces procédures de protections sont le ruisseau de la fontaine romaine (cf. ci-dessus.), la Rouvière Longue, l'urbanisation autour du ruisseau de l'entrée de la route Bel Air. La continuité de ces ripisylves mêmes limitée est nécessaire aux circulations floristiques et faunistiques et à la préservation des espèces qu'elles abritent. Ainsi, le PLU classera en Espace à protéger boisés classés toute la zone Natura 2000.

En ce qui concerne le site Natura 2000 : l'ensemble des 230 hectares du Site d'Intérêt Communautaire inclus dans le territoire de la commune de Murvièl lès Montpellier bénéficie de mesures de conservation explicites des paysages et des habitats naturels.

Les Zones N (Zones Naturelles et Forestières) concernent les sites les plus stratégiques des pelouses, garrigues ouvertes et boisements de Chênes, qui, au titre de Natura 2000, présentent des intérêts majeurs du point de vue des physionomies d'habitats naturels ou des espèces (oiseaux, plantes, insectes).

Les Zones A (Agricoles) sont dans l'état actuel déjà des espaces agricoles (vignes). A ce titre, elles participent pleinement à la dynamique et à la diversité des habitats naturels.

En ce sens, le PLU, en tant que document de planification, a parfaitement intégré les exigences de la Directive Européenne « Habitats, Flore, Faune »

En matière de prévention des risques inondations, le PADD intègre des modifications de réseaux et la mise en place de bassins de régulation afin de se prémunir contre les débordements et les inondations. Les réserves foncières pour les bassins de régulation devront être plantées et aménagées de manière à augmenter le couvert végétal sur la commune et permettre des espaces plantés de détente et de jeux. Le PADD recommande d'organiser des espaces d'infiltration des eaux qui seront accompagnés par le traitement d'espaces publics (parkings, places, cheminements piétons). Ces aménagements permettront l'absorption des eaux de pluie. Les drains et fossés naturels seront entretenus et réorganisés selon leur fonction indispensable dans tout aménagement futur.

Concernant la protection des paysages en matière le règlement du PLU précise que les arbres existants devront être conservés ou replantés avec des espèces dont les caractéristiques sont similaires dans toutes les zones du PLU.

En ce qui concerne la Zone Ub, le règlement impose que toutes les surfaces libres de toute construction, ainsi que les aires de stationnement soient plantées.

Dans les zones AU du règlement, les surfaces libres de toute construction, ainsi que les aires de stationnement doivent être plantées à raison d'un arbre de haute tige au moins par 50m² de terrain. Dans les opérations réalisées sur un terrain de plus de 3000 m², 20 % au moins de cette superficie doivent être réservés en espaces libres. Des haies vives destinées à masquer les divers dépôts et installations doivent être créées à des emplacements judicieusement choisis.

4.2 Protection de l'environnement agricole

L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme permettra une meilleure protection de l'environnement agricole comme le stipulent les prescriptions mentionnées à l'article L.121-1 du Code de l'Urbanisme :

- « La préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières ».
- « Une utilisation économe et équilibrée des espaces naturels et ruraux ».
- « Respecter le développement durable ».

La commune soutient les productions vinicoles de hautes qualités. La municipalité s'inscrit dans une politique favorisant l'implantation des agriculteurs sur la commune en autorisant une extension des bâtiments existants, à condition de ne pas changer la destination initiale des lieux et de respecter le caractère et les proportions architecturales du bâti existant. Les constructions des bâtiments d'exploitations est destinée au logement des récoltes, des animaux et du matériel agricole et les équipements nécessaires à l'exploitation. La construction à usage d'habitation, directement liée et nécessaire à l'exploitation agricole, est autorisée à hauteur d'un logement par exploitation agricole. Les gîtes ruraux aménagés en annexe ou en extension du corps d'habitation de l'exploitation sont autorisés. Les terrassements et affouillements nécessaires à l'exploitation agricole sont autorisés

Afin de protéger et de mettre en valeur le potentiel agronomique, biologique, économique et naturel de cette zone et valoriser du label A.O.C. qui couvre en majorité le territoire communal, le règlement de la Zone A interdit, les lotissements, les campings, les caravanes, les « maisons mobiles », les mazets, les abris (chevaux, chiens, volailles, etc...), les décharges, les installations de traitement et de stockage d'ordures ménagères, les dépôts de ferrailles, casse de voitures, les carrières.

En accord avec les recommandations de l'article L. 121-1, le présent PLU s'inscrit dans une politique de développement durable. La montée en puissance des énergies renouvelables s'inscrit dans une démarche de développement durable. Ces nouvelles stratégies de production d'énergie visent à permettre un développement, tant économique que social, sans hypothéquer les capacités de croissance et de bien-être des générations futures. Aujourd'hui la commune de Murviel les Montpellier a la volonté de s'inscrire dans cette démarche de développement durable en offrant une possibilité d'implantation d'éoliennes sur une zone à proximité du Mas Dieu. En l'état actuel aucun projet concret n'est mis en place, l'inscription de cette volonté dans le présent rapport permettra le développement dans les années à venir de cette nouvelle énergie. Afin de répondre aux problématiques locales, ce projet éolien pourra se développer sous la forme de schémas locaux d'organisation et de développement de l'énergie éolienne.

4.3 Protection de l'environnement urbain

L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme permettra une meilleure protection de l'environnement urbain comme le stipulent les prescriptions mentionnées à l'article L.121-1 du Code de l'Urbanisme :

- « Une utilisation économe et équilibré des espaces urbains et périurbain » et le renouvellement urbain, un renouvellement urbain maîtrisé ».
- « La diversité des fonctions urbaines et la mixité sociale dans l'habitat urbain et dans l'habitat rural, en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisante pour la satisfaction, sans , sans discrimination, des besoins présents et futurs en matière d'habitat, d'activités économiques, notamment commerciales, d'activités sportives ou culturelles et d'intérêt général ainsi que d'équipements publics, en tenant compte en particulier de l'équilibre entre emploi et habitat que des moyens de transport et de la gestion des eaux ».
- « La maîtrise des besoins de déplacement et de la circulation automobile ».

Le PADD met en avant la notion repentification reprise par la loi Solidarité et Renouvellement Urbains. Afin de préserver le cadre traditionnel que présentent les espaces bâtis et les équipements déjà construits au cœur et en bordure du village, le PADD propose de constituer un ensemble bâti avec les nouvelles constructions, ceci dans le but de préserver les vues paysagères de la commune que l'on a en arrivant par le Sud et l'Est et l'Ouest de Murviel les Montpellier. Une densification de l'espace urbain existant est proposée, afin de permettre une densification plus importante que celle définie précédemment par le P.O.S. ainsi les parcelles vides ou peu construites du centre urbain pourront accueillir de nouvelles constructions.

La commune cherche à poursuivre un développement urbain équilibré. A ce titre les orientations du PADD favorisent la protection d'un paysage urbain continu et dense. Ceci est rendu possible en contenant le développement de l'habitat et des constructions au sein de l'espace déjà urbanisé. La redéfinition des paysages urbains permet de proposer, pour les constructions futures, des formes de ville qui sont en harmonie avec le vieux village.

L'arrivée de nouvelle population sur le territoire de Murviel lès Montpellier nécessite d'engager un développement prospectif de la maîtrise urbaine mettant en avant une gestion économe du foncier. Aujourd'hui la commune a la volonté, à travers l'élaboration du PLU, d'organiser des implantations nouvelles afin de limiter son déséquilibre territorial et remettre les équipements du centre à une distance permettant une desserte harmonieuse et efficace pour tous. Ainsi les constructions futures seront intégrées harmonieusement dans le cadre d'opérations homogènes constituant une forme urbaine cohérente.

L'étalement pavillonnaire observé sur les partie Nord et Est du village a induit une importante consommation d'espace très coûteuse en alimentation, réseaux, desserte voirie, éclairage, etc. Après le P.A.E. de la Rouvière Longue la commune prévoit de poursuivre son action de limitation de cet étalement afin de mieux maîtriser les dépenses qu'il induit et de promouvoir un développement durable maîtrisé. Cette maîtrise du développement urbain passe par l'utilisation des outils existants tels que ZAC et PAE.

L'organisation des centralités dans les opérations réalisées et dans celle qui sont en cours doit permettre de jouer un rôle de catalyseur social et de lieu de rencontre.

En matière d'habitat la commune souhaite continuer la préservation d'une mixité sociale afin d'éviter l'exclusion de groupes sociaux. Dans ce cadre le PADD préconise l'intégration d'opération de promotions sociales et d'opérations accueillant des classes moyennes au sein de même quartiers.

Le positionnement de la commune par rapport à l'autoroute et à la zone naturelle du Mas Dieu est un atout pour permettre l'arrivée d'entreprises non polluantes engagées dans une volonté éthique de production et de commercialisation. Dans un souci de développement économique et de création d'emploi la commune cherche à favoriser l'accueil de ce type de nouvelles entreprises. Le PADD propose un aménagement de ces espaces arborés et un soin particulier à porter au traitement le long de la route départementale et plus loin de l'Oppidum afin de créer un "entrée verte" et de se prémunir d'amoncellement d'objets architecturaux hétéroclites.

Afin de maîtriser les besoins en déplacement et de la circulation automobile le PADD de Murviel lès Montpellier préconise un aménagement de parcours privilégiés permettant de tisser des liens entre les différentes centralités et les équipements qui les articulent. La politique proposée ici vise à redonner une place aux moyens de transport vélo et piéton dans le village, sur la traversée et sur les voies radiales. Des aménagements de voies spécifiques ainsi que des trottoirs plantés, proposé par le PADD, permettront la circulation de poussette ou fauteuils handicapés et la création d'espaces verts protégés (ripisylves). Aujourd'hui la commune a engagé une première étape d'un plan de circulation qui sera établi à toutes les parties du village.

5^{ème} PARTIE TABLEAU DES SUPERFICIES

5^{ème} PARTIE: TABLEAU DES SUPERFICIES

Zones	1 ^{ére}	2 ^{ème}	révision	Zones	PLU	PLU
POS	modification	modification	simplifiée	PLU	2006	1 ^{er}
	du POS 1995	du POS	du POS 2004			modif
	Surfaces en	1997 Surfaces en	Surfaces	-	Surfaces	icatio
	ha	ha	en ha		en ha	n
Urbaines				Urbaines		
UA	2,75	2,75	2,75	Ua	2,70	2.70
UD	42,80	42,80	42,80	Ub	58,64	58.64
Uda	2,2	2,2	2,2	Ub1	8,80	8.80
UE	0,4	0,4	0,4	AUb	1.87	1.87
Total	48,15	48,15	48,15	AUb1	20,7	20.70
				AUe	2,03	
				AUd	0,5	0.5
Naturelles				Naturelles		
II NA	16,08	16,53	16,53	Α	454,86	455.70
V NA	2,6	2,6	2,93	N dédiée	42,31	42.31
IV NA	1,45	1,00	1,48	N	364,57	365.76
NC n	460,20	472,20	471,87	N1	42,20	42.20
ND n + ND n3	426,25	426,25	426,25	N2	12,10	12.10
ND n 1	44,27	44,27	43,79			
ND n 2	12					
Total	962,85	962,85	926,85			
TOTAL	1011 ha	1011 ha	1011 ha	TOTAL	1011 ha	100%
				Dont EBC	304,37 ha	304.37

6ème PARTIE ETUDE DE TYPOLOGIE D'HABITAT ET DES DENSITES

MURVIEL LES MONTPELLIER

 P_{LAN}

Local

D' Urbanisme



ETUDE DE TYPOLOGIE D'HABITAT ET DES DENSITES

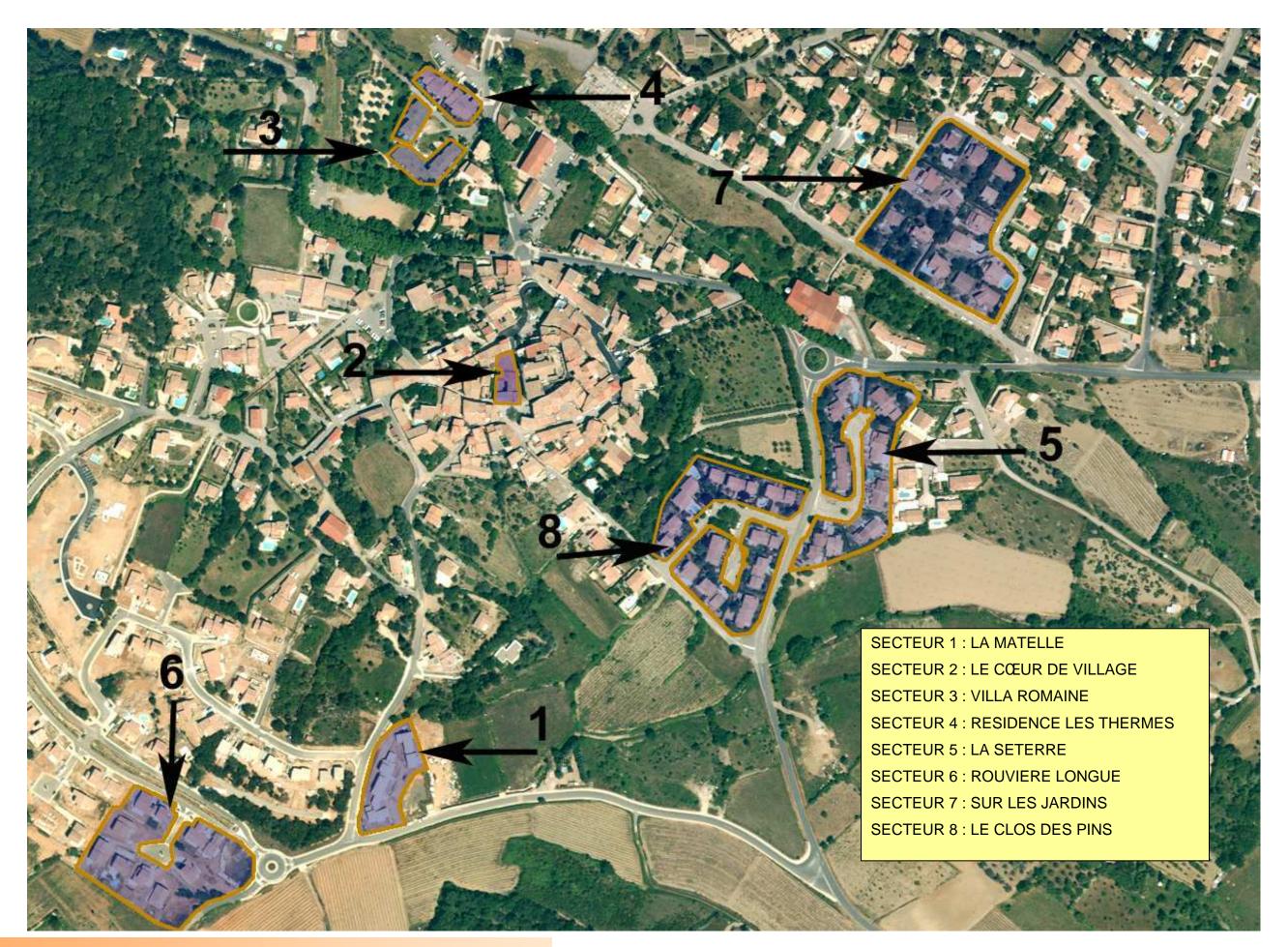
Cette étude a pour but le recensement de différentes typologies d'habitat significatives au sein de la commune.

Elle souhaite montrer aux Murviellois les différences entre ces « morceaux d'urbain » et les conséquences qu'elles engendrent, exprimées à travers leurs densités, leurs d'implantations, leurs traitements plastiques.

Cette analyse a été présentée sous la forme d'un document projeté lors d'une réunion de concertation en mairie en mars 2006.

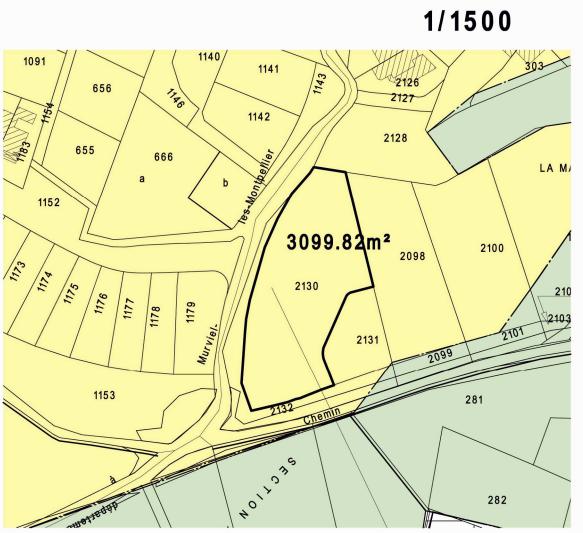
Mars 2006







TYPOLOGIE	DE L'H	ABITA	T ET [DES D	ENS	ITES
Numéro de la parcelle	Surface m ²	Habitation	habitants	S.H.O.N.	C.O.S.	Densité hab/ha
1 – La Matelle	3100	6	17	1293	0,42	55
2 – Cœur de village	582	7	20	1361	2,34	344
3 - Villa Romaine	1895	17	48	1600	0,84	253
4 – Résidence les thermes	1495	12	34	1729	1,16	227
5 – La Seterre	6767	14	39	2406	0,35	59
6 – Rouvière Longue	7710	10	28	2782	0,36	36
7 – Sur les Jardins	11516	14	39	3280	0,28	35
8 – Le Clos des Pins	7871	20	56	3856	0,49	71



ILOT 1 : La Matelle

Individuel jointif, villa avec jardin devant.







TYPOLOGIE	DE L'H	ABITA	T ET [DES D	ENS	ITES
Numéro de la parcelle	Surface m ²	Habitation	habitants	S.H.O.N.	C.O.S.	Densité hab/ha
1 – La Matelle	3100	6	17	1293	0,42	55
2 – Cœur de village	582	7	20	1361	2,34	344
3 – Villa Romaine	1895	17	48	1600	0,84	253
4 – Résidence les thermes	1495	12	34	1729	1,16	227
5 – La Seterre	6767	14	39	2406	0,35	59
6 – Rouvière Longue	7710	10	28	2782	0,36	36
7 – Sur les Jardins	11516	14	39	3280	0,28	35
8 – Le Clos des Pins	7871	20	56	3856	0,49	71

1/1500



ILOT 2 : Cœur de village

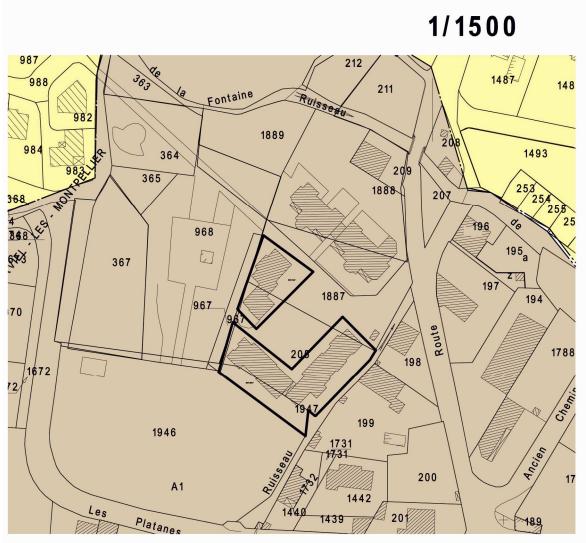
llot du centre ville composé de maison de ville denses en R+2 et partiellement en R+1 avec des cours intérieures, Situés devant la place Clément Bécat.







TYPOLOGIE	DE L'H	ABITA	T ET [DES D	ENS	ITES
Numéro de la parcelle	Surface m ²	Habitation	habitants	S.H.O.N.	C.O.S.	Densité hab/ha
1 – La Matelle	3100	6	17	1293	0,42	55
2 – Cœur de village	582	7	20	1361	2,34	344
3 - Villa Romaine	1895	17	48	1600	0,84	253
4 – Résidence les thermes	1495	12	34	1729	1,16	227
5 – La Seterre	6767	14	39	2406	0,35	59
6 – Rouvière Longue	7710	10	28	2782	0,36	36
7 – Sur les Jardins	11516	14	39	3280	0,28	35
8 – Le Clos des Pins	7871	20	56	3856	0,49	71



ILOT 3: Villa Romaine

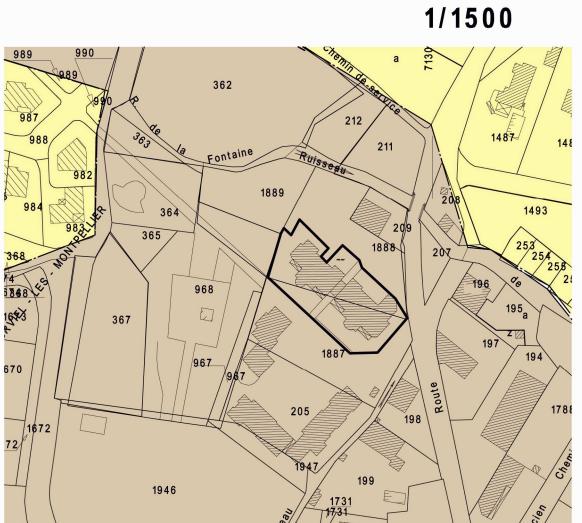
Individuels mitoyens en R+2 avec garage en rez-de-chaussée autour d'un espace public, avec une forte densité. Les façades participent à créer un paysage urbain de continuité.







TYPOLOGIE	DE L'H	ABITA	T ET [DES D	ENS	ITES
Numéro de la parcelle	Surface m ²	Habitation	habitants	S.H.O.N.	C.O.S.	Densité hab/ha
1 – La Matelle	3100	6	17	1293	0,42	55
2 – Cœur de village	582	7	20	1361	2,34	344
3 - Villa Romaine	1895	17	48	1600	0,84	253
4 – Résidence les thermes	1495	12	34	1729	1,16	227
5 – La Seterre	6767	14	39	2406	0,35	59
6 – Rouvière Longue	7710	10	28	2782	0,36	36
7 – Sur les Jardins	11516	14	39	3280	0,28	35
8 – Le Clos des Pins	7871	20	56	3856	0,49	71



ILOT 4: Résidences les thermes

Immeuble collectif en R+2, avec des jardins devant pour les appartements en rez-dechaussée et des balcons pour les étages, présentant une forte densité.







		1/1500
	1738	2005 1837
	1775	319 1778 1899
	1734	1900
70000		3
557	T & E E 177771	1901
1558 1558 1559	1778 400 1778 400	1902 1908 1908
1560 1561 1561	6766.90m ² 1789	1909 1912 1916918
des Pins 1575 1563 1562	1767	
62,	1766	1881
1569	317	

TYPOLOGIE	DE L'H	ABITA	T ET C	DES D	ENS	ITES
Numéro de la parcelle	Surface m ²	Habitation	habitants	S.H.O.N.	C.O.S.	Densité hab/ha
1 – La Matelle	3100	6	17	1293	0,42	55
2 – Cœur de village	582	7	20	1361	2,34	344
3 – Villa Romaine	1895	17	48	1600	0,84	253
4 – Résidence les thermes	1495	12	34	1729	1,16	227
5 - La Seterre	6767	14	39	2406	0,35	59
6 – Rouvière Longue	7710	10	28	2782	0,36	36
7 – Sur les Jardins	11516	14	39	3280	0,28	35
8 – Le Clos des Pins	7871	20	56	3856	0,49	71

ILOT 5 : La Seterre

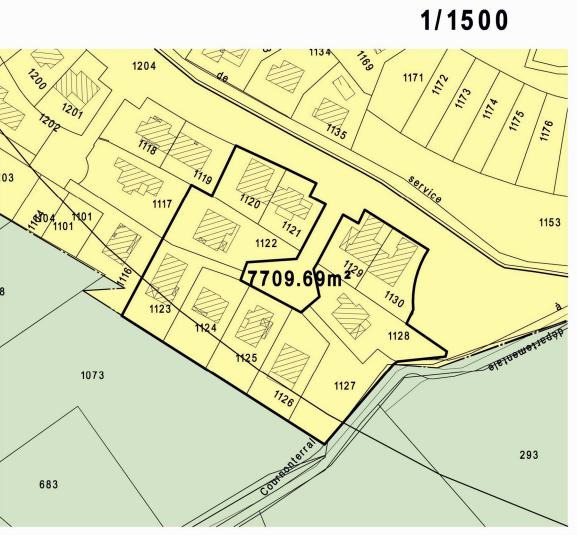
Villas individuelles, jointives sur un côté de la limite parcellaire avec jardin devant et derrière la villa ressemblant fortement à l'îlot 2 mais avec une densité plus faible. Les alignements par rapport aux voies publiques ne sont pas homogène ce qui présente une discontinuité au niveau des façades.







TYPOLOGIE	DE L'H	ABITA	T ET [DES D	ENS	ITES
Numéro de la parcelle	Surface m ²	Habitation	habitants	S.H.O.N.	C.O.S.	Densité hab/ha
1 – La Matelle	3100	6	17	1293	0,42	55
2 – Cœur de village	582	7	20	1361	2,34	344
3 – Villa Romaine	1895	17	48	1600	0,84	253
4 – Résidence les thermes	1495	12	34	1729	1,16	227
5 – La Seterre	6767	14	39	2406	0,35	59
6 – Rouvière Longue	7710	10	28	2782	0,36	36
7 – Sur les Jardins	11516	14	39	3280	0,28	35
8 – Le Clos des Pins	7871	20	56	3856	0,49	71



ILOT 6 : La Rouvière Longue

llot de périphérie composant un lotissement de villa en R+1 au centre de la parcelle avec une faible densité.

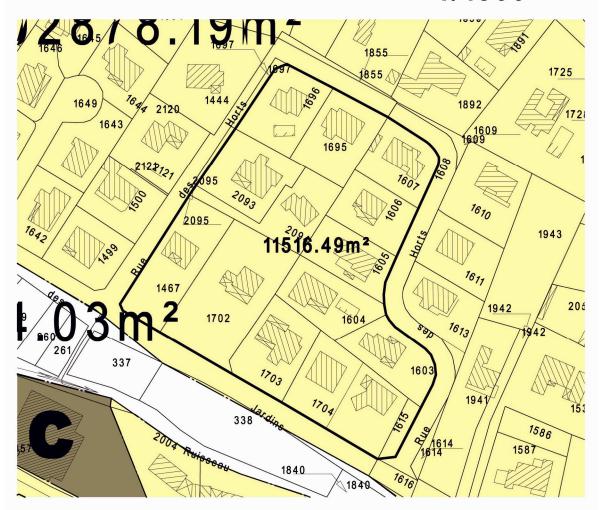






TYPOLOGIE	DE L'H	ABITA	T ET C	DES D	ENS	ITES
Numéro de la parcelle	Surface m ²	Habitation	habitants	S.H.O.N.	C.O.S.	Densité hab/ha
1 – La Matelle	3100	6	17	1293	0,42	55
2 – Cœur de village	582	7	20	1361	2,34	344
3 – Villa Romaine	1895	17	48	1600	0,84	253
4 – Résidence les thermes	1495	12	34	1729	1,16	227
5 – La Seterre	6767	14	39	2406	0,35	59
6 – Rouvière Longue	7710	10	28	2782	0,36	36
7 - Sur les Jardins	11516	14	39	3280	0,28	35
8 – Le Clos des Pins	7871	20	56	3856	0,49	71

1/1500



ILOT 7: Sur les Jardins

Villas individuelles, au centre de la parcelle en R+1, peu dense et sans structure.

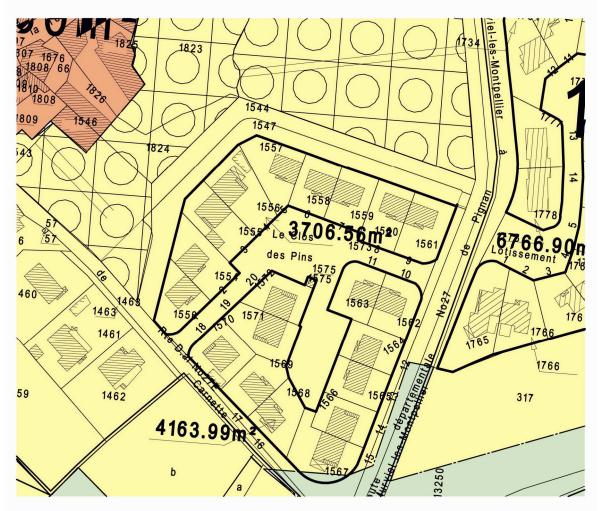






TYPOLOGIE DE L'HABITAT ET DES DENSITES								
Numéro de la parcelle	Surface m ²	Habitation	habitants	S.H.O.N.	C.O.S.	Densité hab/ha		
1 – La Matelle	3100	6	17	1293	0,42	55		
2 – Cœur de village	582	7	20	1361	2,34	344		
3 – Villa Romaine	1895	17	48	1600	0,84	253		
4 – Résidence les thermes	1495	12	34	1729	1,16	227		
5 – La Seterre	6767	14	39	2406	0,35	59		
6 – Rouvière Longue	7710	10	28	2782	0,36	36		
7 – Sur les Jardins	11516	14	39	3280	0,28	35		
8 – Le Clos des Pins	7871	20	56	3856	0,49	71		

1/1500



ILOT 8: Le Clos des Pins

Villas individuelles, jointives sur un côté de la limite parcellaire avec jardin devant et derrière la villa. Les alignements par rapport aux voies publiques ne sont pas homogène ce qui présente une discontinuité au niveau des façades.



